



Le Président Tebboune préside aujourd'hui une réunion du Conseil des ministres **p.2**

LA CAPITALE A PAYÉ UN LOURD TRIBUT DEPUIS MARS 2020 **Alger, relâchement inquiétant face au Coronavirus**



© Photo : D.R

Depuis l'apparition de la pandémie du Coronavirus en mars 2020, le nombre des personnes décédées à Alger a atteint 145 cas, tandis que le nombre des personnes atteintes par cette pandémie est de 6.506 cas confirmés. Alger a payé un lourd tribut, elle est la wilaya la plus affectée par le Coronavirus sur l'échelle nationale. Et malgré ce triste bilan et cette menace biologique permanente, un grand relâchement, très inquiétant, du protocole sanitaire par les habitants de la capitale est perceptible. **p.2**

NOVEMBRE 1954 :

N'est-ce pas l'aboutissement d'un long processus de décolonisation à travers le temps ? **p.12 et 13**

KAMEL FENNICHE À LA 18^{ÈME} CONFÉRENCE EUROPÉENNE DES ADMINISTRATIONS ÉLECTORALES :



«L'Etat n'a ménagé aucun effort pour maîtriser l'impact socio-économique de la pandémie» **p.3**

ELIMINATOIRES DE LA CAN FÉMININE
Le 2^e tour plus excitant



p.16

PRÉSIDENT

Le Président Tebboune préside aujourd'hui une réunion du Conseil des ministres

Pouvoir d'achat, activité minière, secteur de la pêche : les instructions du Président Tebboune. Le président de la République présidera, aujourd'hui, une réunion du Conseil des ministres, indique samedi un communiqué de la Présidence de la République, repris par l'agence APS. Ce Conseil sera consacré à «l'examen et à l'adoption de projets de lois relatifs aux secteurs de la Justice et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, ainsi qu'à des questions en relation avec les préoccupations quotidiennes des citoyens», précise la même source.

CANCER DU SEIN/MARATHON

Sensibiliser les Algériennes au dépistage précoce

Les organisateurs du marathon annuel sur la sensibilisation des femmes à la prévention contre le cancer du sein, abrité, samedi au Complexe olympique Mohamed Boudiaf à Alger, ont mis l'accent sur l'importance d'élargir les campagnes de sensibilisation au profit de cette catégorie. Dans ce cadre, la sous-directrice à la Direction de la prévention et de la promotion de la santé du ministère de la Santé, Dr. Djamilia Nadir a indiqué le nombre en hausse des participantes à ce marathon annuel.

DÉCÈS ROH TAE-WOO

Boughali signe le registre de condoléances

Le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Ibrahim Boughali a signé, samedi à l'ambassade de Corée du Sud en Algérie, au nom du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, le registre de condoléances suite au décès de l'ancien président sud-coréen Roh Tae-woo qui s'est éteint à l'âge de 88 ans. «Je présente, en cette douloureuse circonstance, au nom du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, de l'Algérie, peuple et Gouvernement, et en mon nom, mes plus sincères sentiments de compassion et d'empathie à la République de Corée, pays ami, direction, gouvernement et peuple», a écrit M. Boughali sur le registre de condoléances

La capitale a payé un lourd tribut depuis mars 2020

Alger, relâchement inquiétant face au Coronavirus

Depuis l'apparition de la pandémie du Coronavirus en mars 2020, le nombre des personnes mortes à Alger a atteint 145 cas, tandis que le nombre des personnes atteintes par cette pandémie est de 6.506 cas confirmés.

Alger a payé un lourd tribut, elle est la wilaya la plus affectée par le Coronavirus sur l'échelle nationale. Et malgré ce triste bilan et cette menace biologique permanente, un grand relâchement, très inquiétant, du protocole sanitaire par les habitants de la capitale est perceptible.

Jeudi dernier, le bilan des personnes atteintes par le Coronavirus a grimpé de douze cas confirmés par rapport à la journée du mercredi passé, passant de 79 à 91 cas. Ce bilan a été revu à la hausse durant la journée d'avant-hier, il est passé à 110 cas confirmés et six nouveaux décès au niveau national. Cela intervient au moment où le pays va entrer dans une période de saison assez cruciale, (entre novembre et décembre), où les craintes affichées par les experts, médecins et scientifiques d'une forte possibilité d'une quatrième vague du Covid-19 si le protocole sanitaire imposée par l'Etat aux citoyens ne sera pas respecté.

Qu'en est-il à Alger ? Le protocole sanitaire prescrit par le ministère de la Santé aux Algériens depuis mars 2020, au lendemain de l'apparition de la pandémie du Covid-19, va entamer son vingtième mois, alors qu'au niveau d'Alger les habitants semblent épuisés et la plupart des Algérois ont abandonné le port du masque, les distanciations et les rassemblements, ce qui peut coûter cher dans les semaines à venir.

Dans certains endroits, comme ce fut le cas dans les communes de l'Ouest d'Alger, Ouled Fayet, Baba Hassen, Douéra, Souidania, Khraïssia et bien d'autres, ici le protocole sanitaire est loin d'être respecté par les citoyens. Dans les cafétérias, les bureaux de poste, les lieux de restauration et même dans les stations des bus, ici un nombre fou de citoyens fréquentent ces lieux sans même porter un masque sanitaire, pourtant très important en ces moments de risque d'une quatrième vague. Certains employés de bus et minibus privés ne mettent pas les bavettes, pis ils ont violé même les instruc-



■ L'Etat se doit d'être vigilant pour le bien des Algériens. Il doit sévir par des amendes pour faire respecter le port du masque sanitaire et la distanciation sociale. (Photo: D.R)

tions de la Direction des Transports d'Alger à savoir ; mettre de la distance d'un mètre entre chaque passager. Il suffit de se rendre dans les stations des bus

pour constater cette inquiétante situation. Au niveau de la station des bus de Ben Aknoun, la situation est identique et les comportements de nombreux usagers

Un relâchement et de hauts risques

On assiste à un relâchement sans précédent au niveau de la capitale. Que ce soit au niveau des commerces ou dans les lieux publics et même dans les lieux de détente, un relâchement sans précédent est à signaler. Les images sont indescriptibles. Une charge humaine importante, loin de respecter la distanciation sanitaire, est observée dans les bureaux de poste, où les queues interminables sont toujours présentes et beaucoup de clients ne portaient pas le masque sanitaire pourtant exigé. Les bureaux de poste enregistrent, chacun, une moyenne de 1.000 transactions par jour, du jamais vu depuis des années.

Une affluence considérable due notamment au non fonctionnement de certains appareils de distribution automatique de billets de banque par carte. «D'habitude, les chaînes ont lieu le 22 du mois, lorsqu'arrive la pension de retraite, mais depuis des mois, voire depuis l'apparition de la pandémie, les chaînes ont lieu quotidiennement. Et malgré les nouvelles mesures prises par l'Etat concernant les nouvelles dates de versement des pensions, cela n'a pas permis la diminution des queues», dira un sexagénaire qui, devant une queue interminable devant le bureau de poste d'Ouled Fayet, doit attendre son tour car avant lui, 160 personnes le précède. Dans les marchés, les images d'attroupement font légion. Aux bureaux de la société nationale de l'électricité et du gaz, les chaînes sont considérables, malgré l'annonce faite par la société de ne pas procéder à la coupure de l'énergie électrique pour non paiement de redevances durant la période de confinement. Alger risque de connaître un nouveau triste scénario dans son combat contre le virus de la Covid-19 vu le relâchement sanitaire de la population locale.

Une éventuelle recrudescence du Coronavirus, due notamment au non respect des mesures sanitaires de nombreux citoyens, peut avoir lieu à nouveau. Le récent déconfinement décidé par l'Etat pour une période de 21 jours dans certaines villes du pays, a été mal interprété par de nombreux citoyens qui ont vite crié victoire contre le corona et nombreux sont ceux qui ont abandonné les mesures de lutte contre la pandémie. D'autres n'ont jamais respecté ces mesures. Les appels au respect des mesures n'ont pas trouvé écho auprès de certains. L'amende de 10.000 dinars infligée par les autorités pour le refus de mettre les bavettes n'a pas réussi à raisonner ceux qui refusent de participer à la lutte contre le corona. Malheureusement, une frange de la population refuse toujours de croire que le danger est là juste devant nos portes. Un comportement irresponsable et une mentalité inadaptée avec la conjoncture et qui risquent de peser très lourd sur la propagation du virus mortel dans les prochaines semaines, voire durant une période saisonnière la plus cruciale.

Le pire, c'est que 80% des passagers ne portent pas de bavettes. Au niveau de la station des bus de la Place du 1^{er} Mai, des centaines d'usagers sont entassés dans les autobus en attente de l'arrivée des autobus pour les destinations de Ben Aknoun, Bouzaréah, Hydra, Kouba et bien d'autres. Ne portant pas de bavettes, la grande majorité des usagers semblent ne pas respecter les mesures sanitaires, alors que le pays va bientôt entrer dans une phase saisonnière sensible. Pour de nombreux usagers, le fait qu'ils sont vaccinés cela ne va pas affecter leur santé ni même d'attraper le virus de Covid-19. C'est le cas d'un jeune étudiant à la Faculté d'Alger 3, Houssam âgé de 21 ans, originaire de la wilaya de Béjaïa, ce dernier explique que cela fait trois mois qu'il ne portait plus le masque car, selon lui, il est doublement vacciné.

«J'ai fait les deux vaccins en intervalle d'un mois lorsque j'étais à Béjaïa. Cela m'a donné une confiance totale par rapport au risque d'être atteint par le Coronavirus», nous dira-t-il. Tout comme Houssam, la plupart des Algérois vaccinés se comportent par la même conduite, ils ont abandonné le port du masque.

Sofiane Abi

Voir sur Internet www.lnr.dz.com

S. Abi

REPÈRE

Oran

Cérémonie de réinhumation des restes de 22 chahid

Une cérémonie de réinhumation des restes de 22 chahid a été organisée, vendredi au niveau des carrés des martyrs des communes d'Es-Senia et de Boutelils (Oran), en présence du ministre des Moudjahidine et des Ayants-droits, Laïd Rebigha, à l'occasion de la célébration du 67^{ème} anniversaire du déclenchement de la révolution du 1^{er} novembre 1954.

La cérémonie, à laquelle ont pris part les autorités de la wilaya d'Oran et des représentants de la famille révolutionnaire, a ainsi permis la réinhumation de 19 chahid, précédemment enterrés au cimetière "Cheklaoua", dans la commune d'Es-Senia, au carré des martyrs de la même collectivité locale. Les restes de trois autres chahid ont été inhumés au carré des martyrs de la forêt de M'sila, dans la commune de Boutelils. Ces restes ont été exhumés, lundi dernier, de différents endroits boisés de la commune d'Aïn El Kerma, rappelle-t-on. Dans une allocution prononcée à cette occasion au niveau du cimetière d'Es-Senia, le ministre a souligné que cette cérémonie s'inscrit dans le cadre des festivités du 67^{ème} anniversaire du déclenchement de la Révolution de Novembre 1954, commémoré sous le haut patronage du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune.

Le ministre a rappelé que cette campagne, lancée officiellement ce vendredi à partir de la wilaya d'Oran, permettra la réinhumation des restes de plus de 1.000 chahid à travers le territoire national. Selon lui, «jusqu'à présent, les Algériens continuent de recenser leurs martyrs». M. Rebigha a également évoqué dans son intervention les sacrifices consentis par les martyrs de la révolution pour le recouvrement de l'indépendance nationale, soulignant que «les chahada qui ont consenti le sacrifice suprême pour le recouvrement de l'indépendance nationale constituent aujourd'hui un exemple pour la jeunesse et une preuve irréfutable démontrant que l'Algérie est un modèle pour les autres nations en matière de sacrifice».

«En rendant hommage à nos martyrs, nous célébrons la gloire et la grandeur de l'Algérie car, nos chahada ne représentent pas seulement l'Histoire et le passé de notre pays mais également son présent et son avenir radieux», a-t-il ajouté. Par ailleurs, le ministre des Moudjahidine et des Ayants-droits a appelé les Algériens à s'inspirer des positions et des valeurs défendues par les martyrs et à se lancer dans la bataille du développement pour assurer la prospérité et l'essor du pays.

A l'occasion de cette cérémonie, des familles des chahada réinhumés ce vendredi ont été honorées. Le ministre devra procéder à la dénomination du siège de la direction de wilaya de la Protection civile d'Oran du nom du défunt moudjahid Bensenouci Mohamed, rappelle-t-on.

Kamel Fenniche à la 18^{ème} Conférence européenne des administrations électorales

«L'Etat n'a ménagé aucun effort pour maîtriser l'impact socio-économique de la pandémie»

Le président du Conseil constitutionnel, Kamel Fenniche a affirmé, avant-hier vendredi à Alger, que les mesures préventives instaurées par l'Etat depuis le début de la pandémie du Coronavirus (Covid-19) n'ont nullement privé les citoyens de leurs droits ou liberté stipulés dans la Constitution, tel le droit de vote.

«L'Etat n'a ménagé aucun effort pour maîtriser l'impact socio-économique de la pandémie, en témoigne l'organisation du référendum du 1^{er} novembre et les législatives du 12 juin dans les meilleures conditions», a-t-il indiqué.

S'exprimant à la 18^{ème} Conférence européenne des administrations électorales en période de pandémie (Covid-19) via visioconférence, le président du Conseil constitutionnel, a assuré que les mesures prises par l'Etat pour endiguer la pandémie du Coronavirus (Covid-19) ont permis, à la fois de faire respecter le droit des citoyens à exprimer leurs voix lors des prochaines échéances et faire valoir le rôle de l'Etat dans la protection de leur santé et acquis socio-économiques.

«En prévision des échéances locales prévues le 27 novembre de l'année en cours, notre pays adopte la même politique fructueuse, alliant respect absolu des droits et libertés des citoyens et devoir de l'Etat à protéger leur santé et acquis, tout en poursuivant le parachèvement du processus d'édification des institutions nationales», a-t-il poursuivi. Mettant en avant, à l'occasion, les différentes mesures préventives adoptées par les autorités pour endiguer la pandémie et réduire



Les mesures prises par l'Etat pour endiguer la Covid-19 ont permis, à la fois de faire respecter le droit des citoyens à exprimer leurs voix lors des prochaines échéances et faire valoir le rôle de l'Etat dans la protection de leur santé. (Photo : D.R)

son impact, à travers une série de décisions rigoureuses par souci de préserver la santé publique, et ce, en plus du protocole sanitaire exceptionnel appliqué pendant le processus électoral relatif au référendum sur la Constitution et les élections législatives.

L'Etat, a fait remarquer Kamel Fenniche, a également accordé une importance, particulière, aux catégories vulnérables, ainsi qu'aux femmes. «L'Algérie est un pays pionnier en termes d'instances et de mécanismes chargés de protéger ces catégories sociales, en sus de la garantie de toutes les conditions nécessaires à la participation de tous à la vie politique, socio-économique et culturelle,

en bannissant toute forme de discrimination», a observé le président du Conseil constitutionnel. Rappelant que cette politique visant à protéger les catégories vulnérables a déjà été affirmée par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, d'où, a-t-il ajouté, la mobilisation de toutes les instances concernées pour continuer à accomplir leur devoir en pleine pandémie.

La loi relative au régime électoral, a encore indiqué le président du Conseil constitutionnel, a mis en place des dispositions permettant le vote des personnes inaptes à accomplir leur devoir électoral pour des raisons de santé. Notamment, a relevé Kamel Fenniche, à travers le vote par procu-

ration, outre l'organisation de campagnes de sensibilisation pour encourager les femmes qui ont bénéficié de mesures exceptionnelles depuis le début de la pandémie pour les encourager à participer à l'activité politique. Fin septembre dernier, le président du Conseil constitutionnel a souligné l'importance des prochaines échéances locales dans le processus du changement, affirmant que l'Etat compte sur ce rendez-vous pour relancer l'économie nationale. «La commune est plus capable de construire une économie développée car elle est la plus proche du citoyen», a-t-il indiqué. C'était au Forum du quotidien El Moudjahid.

Rabah Mokhtari

Youcef Aouchiche, premier secrétaire national du FFS à propos des élections du 27 novembre :

«En saisir l'occasion pour forcer le changement pacifique»

Le premier secrétaire national du Front des forces socialistes (FFS), Youcef Aouchiche, a souligné, avant-hier vendredi à Béjaïa l'impératif de rester vigilant car, a-t-il dit, le parti est ciblé, mais la tempête est passée. «La perspective est désormais dégagée pour se mobiliser et assurer à la campagne électorale son plein succès», a-t-il indiqué. Lançant, à l'occasion, un appel appuyé aux militants pour se mobiliser à l'occasion des élections locales qui s'annoncent, mettant en avant l'impératif de reconquérir au moins le nombre de siège actuellement occupés dans les Assemblées et surtout se montrer à la hauteur des enjeux dont ces joutes sont porteuses

Intervenant lors d'une rencontre de candidats à ces élections locales de prestation de serments quant au respect de la charte du parti et l'engagement de tous les nouveaux candidats à faire preuve d'exemplarité dans l'exercice de leur mission, le premier secrétaire national du plus vieux parti de l'opposition a insisté sur la nécessité de saisir l'occasion (élection, ndlr) pour forcer le changement pacifique et démocratique

auquel appelle le parti depuis 58 ans. Lui succédant, Hakim Belahcel, membre du présidium du parti, a souligné lors de ce rassemblement à l'issue duquel le directoire de campagne y a été installé, l'importance de cette échéance électorale qui intervient, a-t-il observé, dans un moment crucial, marqué par une hostilité tous azimuts contre la souveraineté et l'unité nationale.

«Le pays est dans le collimateur des tentations néo-colonialistes, des forces et des rentiers de l'immobilisme politique», a-t-il estimé.

Il a, à l'occasion, mis en avant la volonté du parti de déjouer, à travers sa participation à ces élections, les plans préétablis par les partisans du chaos généralisé, des séparatistes et des réseaux mafieux qui veulent déraciner l'engagement et l'action politique de nos collectivités locales.

Appelant, au passage, à la mobilisation et à l'engagement sans relâche et avec beaucoup de conviction dans une campagne électorale exemplaire, propre et constructive.

Le 11 septembre dernier, soit au lendemain de l'annonce de la l'en-

gagement du FFS aux élections locales anticipées du 27 novembre, Youcef Aouchiche, a indiqué que la participation du parti à ce rendez-vous électoral est dictée en premier lieu par la responsabilité nationale du parti, son attachement à l'unité et à la souveraineté nationales et à la nécessité de sauvegarder la paix civile et la cohésion sociale.

«Ces éléments font aujourd'hui l'objet de menaces intérieures et extérieures», a-t-il dit lors d'une conférence de presse animée au siège national du parti à Alger.

Quelle que soit son opposition au système de pouvoir, a-t-il poursuivi, le FFS n'accepte pas qu'on porte atteinte à notre Etat national et qu'on menace l'unité et la souveraineté de l'Algérie et de son peuple. «Quelle que soit la partie qui veut toucher à la sécurité nationale et à la stabilité sociale, elle est considérée comme ennemie à la nation, au peuple et au FFS. Il est de notre devoir patriotique de s'opposer à cet ennemi avec détermination», a-t-il observé, précisant que l'unité de l'Algérie ne doit faire l'objet d'aucun chantage.

R.M.

PROJETS

Algeria Startup Fund (ASF)

Un total de 65 projets financés depuis octobre 2020

Le fonds de financement des Start-ups, l'Algeria Startup Fund (ASF), a financé depuis sa création en octobre 2020, un total de 65 projets.

En effet, le Directeur général de ce fonds, Ahmed Haftari, a indiqué lors d'une conférence de presse consacrée à la présentation du bilan à l'occasion du 1^{er} anniversaire de la création de ce fonds, que sur les 247 demandes déposées par des porteurs de projets innovants durant sa première année, l'ASF a pris en charge 65 projets.

Parmi ces projets, 38 projets à «forte valeur ajoutée» dans les domaines d'industrie pharmaceutique, l'intelligence artificielle, les nouvelles technologies et l'économie de connaissance, a-t-il ajouté. La valeur financière de ces 38 projets s'élève à 400 millions DA financés par six banques publiques, a relevé le DG de l'ASF.

Pour sa part, le président du Conseil d'administration du Fonds, Mhanned Bourai a mis en avant «le rôle pivot» des six banques publiques dans la réussite des opérations de financement des projets innovants. Il a souligné, à ce propos, que ces banques ont accordé à l'ASF un montant préliminaire pour entamer son fonctionnement estimé à 1,2 milliard DA. Ces fonds «fructueux» permettront, a-t-il ajouté, l'émergence de sociétés algériennes «géantes» dans le domaine de l'économie du savoir.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de l'économie de la connaissance et des Start-ups Yacine El-Mahdi Oualid, a annoncé, lors de la conférence de presse, le lancement d'une plate-forme numérique pour le fonds, qui permet aux porteurs de projets innovants d'enregistrer leurs projets «où qu'ils soient dans la patrie sans aucune barrière bureaucratique».

A son tour, le Gouverneur de la Banque d'Algérie, Rosthom Fadhli, a affirmé le soutien continu des institutions bancaires à de tels projets afin de les mettre en œuvre sur le terrain.

Le président de l'organisation des opérations de la Bourse, Abdelhakim Berrah, a, quant à lui, souligné le rôle de la valeur dans la création d'un écosystème permettant à ces institutions de se développer. Dans le même contexte, il a appelé à intégrer les institutions bancaires privées dans le financement de tels projets, qui conduiront inévitablement à la diversification de l'économie nationale.

A l'occasion de la célébration du premier anniversaire de la création du Fonds, des expériences réussies de plusieurs Start-ups financées en partenariat avec le Fonds ont été présentées.

Manel Z.

BRÈVE

Conseil des ministres

Le Président Tebboune préside aujourd'hui une réunion du Conseil des ministres

Le président de la République, chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, Abdelmadjid Tebboune, présidera, aujourd'hui, une réunion du Conseil des ministres, indique samedi un communiqué de la Présidence de la République. Ce Conseil sera consacré à «l'examen et à l'adoption de projets de lois relatifs aux secteurs de la Justice et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, ainsi qu'à des questions en relation avec les préoccupations quotidiennes des citoyens», précise la même source.

Agence

■ Prévenir les catastrophes naturelles

La proposition du Chef de l'Etat adoptée par le Conseil de paix et de sécurité de l'UA

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), a adopté lors de sa réunion tenue vendredi au niveau des chefs d'Etat et gouvernement, la proposition du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, visant à créer une force civile continentale pour prévenir les catastrophes en vue d'assurer une prise en charge efficace et en temps réel, et d'apporter l'appui nécessaire aux pays africains touchés.

Ladite proposition a été présentée par le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ramtane Lamamra qui a participé à cette réunion en qualité de représentant du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune.

M. Lamamra a précisé que «les pays africains figurent parmi les pays les plus exposés aux risques de plus en plus croissants de catastrophes et phénomènes climatiques extrêmes», soulignant que «l'Afrique qui n'est pas responsable de l'apparition et de l'aggravation des changements climatiques, doit faire entendre sa voix lors de la prochaine Conférence de l'ONU sur le changement climatique».

«Ce faisant, nous devons, ajoutait-il, prendre en compte les enseignements tirés des récentes expériences qui ont démontré que les réponses dans les situations d'urgence sont généralement fragmentées ou très tardives, voire totalement absentes».

Les représentants des Etats membres au CPS ont accueilli fa-



■ «Nous devons prendre en compte les enseignements tirés des récentes expériences qui ont démontré que les réponses dans les situations d'urgence sont généralement fragmentées ou très tardives, voire totalement absentes». (Photo : DR)

vorablement la proposition du président de la République qui a été adoptée à l'unanimité tout en chargeant la Commission de l'UA d'entamer les préparatifs pour concrétiser cette initiative très prometteuse, notamment au vu de la hausse du nombre des catastrophes naturelles et phénomènes météorologiques extrêmes sur les pays du continent.

La réunion qui s'est déroulée en visioconférence, sous la présidence de Filipe Nyusi, président de la République du Mozambique, a été marquée par une participation de haut niveau des pays membres du Conseil ainsi que des représentants de la Commission de l'Union africaine (UA), de l'ONU et de l'Union européenne (UE).

Le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ramtane

Lamamra a souligné la nécessité d'élaborer une approche continentale et une solution africaine commune pour faire face aux répercussions des catastrophes naturelles sur les pays et les peuples du continent.

Appel à la nécessité d'élaborer une approche africaine pour faire face aux catastrophes naturelles

Dans une allocution lue au nom du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune lors de cette réunion de l'Union africaine (UA), M. Lamamra a salué l'initiative louable de Filipe Nyusi, président de la République du Mozambique et président du CPS qui a évoqué la question cruciale de la «gestion des risques de catastrophes en Afrique».

«Cette question mérite toute notre attention et exige un tra-

vail collectif avec un esprit de solidarité ainsi qu'un soutien mutuel», a-t-il dit, ajoutant «au moment où l'attention mondiale est concentrée sur la pandémie du Coronavirus (Covid-19), les changements climatiques et les catastrophes se sont accentués avec une fréquence et un impact accrus, entraînant des répercussions à long terme sur le développement, la stabilité et la sécurité humaine».

«Malheureusement, cette situation inquiétante a été fortement ressentie en Afrique par rapport au reste du monde.

Selon la note conceptuelle qui nous a été présentée, l'Afrique demeure le continent le plus faible et le seul où les catastrophes se sont intensifiées au cours des vingt dernières années».

Djamila Sai

RESOLUTION

Fonctionnel du système de coordinateurs résidents

Le rôle de l'Algérie salué à l'ONU

L'Assemblée générale des Nations unies a adopté à l'unanimité une résolution visant à revoir le fonctionnement du système redynamisé des coordinateurs résidents y compris ses modalités de financement rendant hommage au rôle et à la contribution remarquables de l'Algérie à ce processus.

Jeudi, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté, par consensus, la résolution relative à l'examen du fonctionnement du système redynamisé des coordinateurs résidents, «co-facilitée» par les représentants permanents de l'Algérie, Sofiane Mimouni et du Danemark, Martin Herman. Lors de la session consacrée à l'adoption, les Etats membres ont tenu à rendre un hommage particulier à l'ambassadeur Sofiane Mimouni, au terme de sa mission à New York, pour son travail et sa contribution remarquables au travail des Nations unies, y compris dans le cadre de la réforme du Système des Nations unies pour le Développement.

S'exprimant à l'occasion, l'ambassadeur danois, a déclaré que grâce aux efforts consentis par le diplomate Sofiane Mimouni en sa qualité de co-facilitateur de ce processus important et difficile, un consensus a pu être dégagé, ce qui a permis l'adoption d'une résolution de l'Assemblée générale qui devrait contribuer au renforcement du système redynamisé des coordinateurs résidents, notamment ses modalités de financement qui demeurent un élément essentiel pour la réussite de cette réforme.

L'Assemblée générale ambitionne d'assurer un financement suffisant, prévisible et durable au système redynamisé des coordinateurs résidents l'objectif étant de combler le déficit financier enregistré depuis la mise en place de ce système. L'adoption de cette résolution, par consensus, marque le couronnement des efforts de l'Algérie et sa contribution indéfectible au travail de l'ONU.

Le texte traduit, également, l'appui de la communauté internationale au processus de réforme initié par le Secrétaire général de l'ONU, M. Antonio Guterres, en particulier la réforme du système des Nations unies pour le Développement qui devrait contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, ajoutent-ils de même source.

La réunion a été marquée par la participation des Etats membres du Conseil, ainsi que des représentants de la Commission de l'Union africaine (UA), des Nations unies et de l'Union européenne (UE), a conclu le communiqué du ministère.

Djamila Sai

■ 1^{er} Novembre 1954

Une date qui donne le moyen de faire revivre «l'unité et la flamme de l'africanisme»

Le peuple algérien commémore ce lundi le 67^{ème} anniversaire du déclenchement de la Glorieuse Révolution du 1^{er} novembre 1954. A cette occasion, l'ex-président du Mozambique, Joaquim Chissano et l'ancien ministre sénégalais Abdoulaye Bathily, ont félicité, jeudi dernier, les Algériens pour cet anniversaire du déclenchement de la Révolution du 1^{er} novembre, appelant les peuples africains à s'inspirer de cette date «pour faire revivre l'espoir, la flamme de l'africanisme et l'esprit de l'indépendance et de l'unité».

«Je suis très content d'être en Algérie, cette terre bien aimée des Mozambicains. Je profite de l'occasion pour féliciter le peuple algérien et ceux qui ont pris l'initiative de célébrer de manière digne cette date», a déclaré M. Chissano à son arrivée à Alger pour prendre part à un colloque sur la décolonisation dans le continent africain. Le colloque est prévu pour aujourd'hui, et ce, dans le cadre de la célébration du déclenchement de la Guerre de libération nationale.

«La célébration du 1^{er} novembre me fait rappeler le 25 septembre 1964 (déclenchement

de la Guerre d'indépendance, ndlr) au Mozambique», a indiqué l'ancien chef de l'Etat (1986-2005), se rappelant que «cette date du 25 septembre a été préparée conjointement par les Mozambicains et les Algériens en Algérie».

«La première force de l'Armée de libération du Mozambique a été préparée entre nous (Algériens et Mozambicains) et équipée ici en Algérie en vue de déclencher la lutte armée du 25 septembre», se souvient l'hôte de l'Algérie. A ce propos, il a fait observer que «les liens d'amitié entre l'Algérie et le Mozambique se sont distingués par la suite par de grands travaux dans le domaine de la diplomatie». Qualifiant l'événement «exceptionnel dans l'histoire africaine et dans l'histoire contemporaine», l'ancien ministre sénégalais de l'Environnement, Abdoulaye Bathily s'est dit «très content d'être en Algérie pour prendre part à la célébration du déclenchement de la Révolution algérienne».

«Le déclenchement de la Révolution algérienne a été un appel et un devoir pour la libération de la terre algérienne et, au-delà,

du continent africain», a souligné cet historien et universitaire. Il a fait remarquer au passage que la «Guerre de libération algérienne a été une révolution qui a inspiré les luttes, non pas uniquement dans le continent africain, mais aussi au-delà».

«Le mouvement progressiste au Sénégal doit beaucoup son action et son inspiration à la date du 1^{er} novembre 1954 en Algérie. De même que pour ceux qui croient à l'africanité et l'unité du continent africain», a souligné M. Bathily. En outre, l'ancien ministre sénégalais a relevé que «la célébration du déclenchement de la Révolution algérienne prend un caractère tout à fait singulier en cette période particulière de l'histoire du continent africain». Cette date donne les moyens de faire revivre l'espoir, la flamme de l'africanisme, l'esprit de l'indépendance et l'esprit unitaire. Il était «important que la commémoration de cette date du 1^{er} novembre 1954 nous donne les moyens de faire revivre l'espoir, la flamme de l'africanisme, l'esprit de l'indépendance et l'esprit unitaire», a-t-il indiqué dans ce sens.

Manel Z.

INFO EXPRESS

Sûreté d'Alger

Arrestation d'un groupe criminel spécialisé dans la contrefaçon et le piratage

Les services de la police judiciaire de la Sûreté de Rouiba (Alger) ont procédé à l'arrestation d'un groupe criminel pour faux et usage de faux de documents administratif ainsi que la contrefaçon et le piratage d'appareils électroniques, a indiqué vendredi un communiqué des services de Sûreté nationale. L'opération s'est soldée par l'arrestation de 3 individus et la récupération de 9 appareils électroniques qui étaient utilisés dans le piratage et la saisie de 4 modems, 2.881 puces de différents opérateurs de téléphonie, 5 téléphones portables, un ordinateur, une imprimante, 2 cachets commerciaux et des documents administratifs falsifiés, selon la même source. Après parachèvement de la procédure légale, les suspects ont été présentés devant le procureur de la République territorialement compétent, conduit le communiqué.

Covid-19

La vaccination assure une protection plus forte

Les personnes non vaccinées et qui ont déjà contracté la Covid-19, ont plus de 5 fois plus de chances d'attraper la Covid-19, selon une nouvelle étude sur le virus, publiée hier vendredi.

L'étude, publiée par le Centre de contrôle et de prévention des maladies des Etats-Unis (CDC) a examiné plus de 7.000 personnes hospitalisées pour la Covid-19, dans neuf Etats des Etats-Unis, fait-on savoir. Elle a eu pour conclusion que les gens non vaccinés, mais qui étaient protégés par une infection antérieure, avaient 5 fois plus de chances de contracter la maladie que ceux entièrement vaccinés et n'ayant pas eu d'infection antérieure. Des données qui démontrent clairement qu'une vaccination peut fournir un niveau d'immunité plus élevé, plus solide et plus conforme au niveau d'immunité nécessaire, capable de protéger les gens du besoin d'hospitalisation, qu'une simple infection antérieure, et ce pendant au moins 6 mois, a affirmé le CDC. Aux yeux de la directrice du centre, l'étude augmente le corpus des connaissances démontrant «l'efficacité protectrice des vaccins contre les formes graves de la Covid-19», a-t-elle assuré.

Exposé du ministre de l'Intérieur

La révision de la gestion des cantines scolaires au cœur des débats des députés

Les débats des députés de l'Assemblée populaire nationale (APN) autour de l'exposé du ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Kamel Beldjoud, présenté, jeudi devant les membres de la commission des finances et du budget de l'APN, ont porté sur l'impérative révision de la gestion des cantines scolaires et l'accès des élèves à un repas chaud d'une haute valeur nutritive.

La majorité des intervenants ont souligné, à ce propos, que la consécration d'un repas scolaire d'une valeur de 45 DA était insuffisante, rappelant les instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, relatives à l'impératif de fournir des repas de haute valeur nutritive, notamment dans les zones d'ombre, s'interrogeant sur le sort de l'Office national des œuvres sociales qui



n'a toujours pas vu le jour. Les intervenants ont précisé, dans ce sens, que le repas chaud dans les cantines scolaires «n'est encore que mirage» dans certaines wilayas en raison «de l'absence d'un véritable suivi de l'opération de gestion des cantines», insistant sur l'impératif de donner «des instructions fermes pour le suivi des cantines scolaires et l'augmentation de la valeur nutritive des

repas». Certains députés ont évoqué, dans un contexte lié, le «manque, voire l'absence, du transport scolaire dans certaines régions», obligeant les élèves du cycle primaire à «parcourir de longues distances pour arriver à l'école», appelant à l'augmentation du nombre des structures scolaires, notamment dans les zones enclavées.

Batna

La société civile est consciente de tous les défis

La société civile a montré son degré de conscience vis à vis des défis auxquels fait face le pays, a affirmé jeudi dernier à Batna le conseiller du président de la République chargé du mouvement associatif et de la communauté nationale à l'étranger, Nazih Berramdane. «La société civile a montré qu'elle est consciente de tous les défis auxquels fait face le pays», a souligné M. Berramdane qui présidait la clôture de la manifestation «Je protège mon pays», au théâtre régional Dr. Salah Lombarkia de Batna. Cette initiative qui vise à activer le rôle de la société civile dans la diffusion de la conscience nationale, la préservation de la sécurité, la stabilité du pays et l'affrontement des défis, a-t-il dit, «est porteuse de beaucoup de significations et constitue un message de l'unité de la société civile et des Algériens dans les moments difficiles». «L'implication des organisations, associations et composantes de la société



civile à cette initiative traduit la cohésion de ces catégories et leur disposition à faire face à toutes les manœuvres et dangers qui guettent le pays», a-t-il ajouté. M. Berramdane a également relevé que la société civile, à laquelle la Constitution a consacré un Observatoire national, «est sollicitée aujourd'hui plus que jamais pour accompagner les efforts de l'Etat», ajoutant que cela a été «démontré pendant la pandémie de la Covid-19 et les derniers incendies qui avaient touché

plusieurs wilayas». Le conseiller du président de la République a salué, en outre, les initiateurs de la manifestation «Je protège mon pays», organisée sous l'égide de l'Organisation nationale pour la préservation de la mémoire et la transmission du message des chouhada qui constitue, a-t-il dit, «un message fort de fidélité aux chouhada et aux déclencheurs de la Révolution libératrice à la veille de la célébration du 67^{ème} anniversaire du 1er novembre 1954».

INFO EXPRESS

Douanes

Un nouveau système de contrôle des importations et des exportations

L'administration des Douanes algériennes renforce son dispositif de contrôle des flux des marchandises à l'entrée et à la sortie du territoire douanier (marchandises importées ou exportées), et ce dans le but de simplifier et de faciliter les procédures douanières. Selon une circulaire émanant de la Direction générale des Douanes (DGD) datée du 23 octobre, ce dispositif est basé sur «la gestion des risques et sur l'analyse des risques en amont et en aval, pour orienter les déclarations en douane vers l'un des quatre (4) circuits de contrôle, suivant une fonction de critères combinés et intégrés dans le système d'information des douanes». Le système de contrôle basé sur la «sélection automatique et rationnelle des opérations par la technique de gestion des risques, vise essentiellement l'«enlèvement rapide des marchandises en réduisant le temps et le coût de stationnement au niveau des enceintes portuaires et aéroportuaires».

large

Intérêt «croissant» des étudiants pour l'apprentissage de l'espagnol en Algérie

Les étudiants algériens optent de plus en plus pour l'apprentissage de langue et littérature espagnoles dans les départements universitaires d'enseignement de cette langue étrangère, selon une étude de l'Institut Cervantès, présentée jeudi soir à Alger. Les départements d'enseignement de la langue espagnole, répartis à travers cinq universités ont accueilli cette année plus de 2.400 nouveaux étudiants, précise l'étude. Pour l'année universitaire en cours (2021-2022), l'université d'Alger a accueilli 990 étudiants en licence, 52 doctorants (MD et système classique), alors que le département d'Oran a reçu 605 nouveaux étudiants en licence et 85 autres inscrits pour des études de doctorat en espagnol. Le département d'espagnol de l'université de Tlemcen, a de son côté, accueilli 305 étudiants en licence en plus de 15 doctorants. Aux universités de Mostaganem et Laghouat, quelque 900 étudiants ont opté pour une licence d'espagnol, selon cette étude qui s'intéresse également à l'apprentissage de cette langue dans les instituts Cervantès en Algérie. La directrice de l'Institut Cervantès d'Oran, Inmaculada Jiménez Caballero, a souligné que l'Algérie est le pays du Maghreb qui porte le «plus grand intérêt» pour l'espagnol avec plus de 40.000 étudiants répartis sur les 5 départements d'enseignement universitaire de la langue et littérature espagnoles en Algérie. «Les instituts d'Oran et d'Alger se placent 4^e et 6^e parmi les 97 instituts Cervantès à travers le monde», a-t-elle fait savoir, en marge de la présentation de cette étude.

Demande d'aide financière

Homme, sans revenu, handicapé, diabétique, marié, demande à toute âme charitable de lui venir en aide financièrement afin de lancer un petit projet (vendeur ambulant) pour pouvoir subvenir aux besoins de ses enfants.

Allah Le Tout-Puissant vous le rendra.

MOB : 0782519683

Demande d'aide financière

Dame cancéreuse, démunie, demande à toute âme charitable de lui venir en aide (financière) afin d'effectuer des examens (échographie analyses, etc...).

MOB : 05 59 31 19 67.

Lettre ouverte

La Mutuelle des industries du pétrole (MIP) viole les lois de la République

L'heure est grave et la situation alarmante. Les retraités justiciables du Groupe SH sont en colère et s'indignent des agissements néfastes et non réglementaire de leur mutuelle. La faute de certains responsables véreux et irresponsables qui considèrent la mutuelle comme une propriété privée dont ils usent et abusent comme bon leur semble en faisant fi des lois de la République. Les retraités justiciables ont été contraints de recourir à la justice pour recouvrer leurs droits les plus élémentaires, à savoir les 20%. Leurs jugements définitifs revêtus de la forme exécutoire ont été notifiés à la mutuelle (MIP). Actuellement, ils perçoivent leur pension complète par voie d'huisier. Le mandataire (MIP) profitant du silence, voire de l'absence du mandant (SH) et sa complicité avec le syndicat national, s'érigeait dans les oppositions abusives à l'exécution des jugements.

Pire encore, en date du 22/01/2020, une note scélérate de la direction générale de la MIP viens de tomber comme un couperet sur leurs têtes leur si-

gnifiant qu'ils sont exclus et banni définitivement du bénéfice du régime général. Ils ne sont plus considérés comme adhérents à la mutuelle, dès lors que le justiciable ne procède plus au versement régulier de ces cotisations. Ce prétexte est faux et archi-faux.

Une retenue à la source de 1% sur le régime général figure dans leurs expertises homologuées et validées par le magistrat du tribunal de Chéraga (Haute instance judiciaire du pays). Rapport d'expertise à leur niveau. En principe et conformément à la loi, ils sont dans leur droit le plus absolu et ils sont entièrement couvert en matière de prestation de régime général. La retenue de 1% est automatiquement comptabilisée et doit faire l'objet d'un versement dans le compte bancaire du régime général. Idem pour les 10% de l'IRG qui doivent être versés aux impôts dans les délais impartis sous peine de pénalité.

En plus, les charges et les frais de justice engagés par la mutuelle sont faramineux, de l'argent fou qui s'évapore en fumée. Au lieu de trouver une issue fa-

vorable, on s'obstine à rendre la tâche plus difficile pour les retraités, eux qui aspirent de pouvoir vivre le restant de leur vie dans des conditions acceptables et respectables.

Procéder à la punition du retraité vulnérable par l'exclusion définitive en matière de régime général, le gel des assurances sociales de leur ayant droit. Refuser de réviser annuellement le calcul de leur pension selon les dispositions de l'article 28 de la nouvelle loi sur les mutuelles. Refuser de remettre à chaque retraité, obligatoirement et conformément à la réglementation en vigueur et à la convention, une décision de notification de leurs pensions détaillées comme celle de la CNR. Refuser de conventionner la MIP avec la CNAS pour une carte chiffa à 100% est non seulement une hogra caractérisée, une injustice au sens propre du terme, un déni de droit, un reniement de la chose jugée, un défi à l'autorité et à la puissance de l'Etat qui traduit un constat d'impuissance de nos institutions. Ils sont pris en otage par ces pseudo-responsables de la mu-

tuelle qui se sont ligüés pour leur infliger cette immorale sanction qui défie les préceptes du droits divin, du droit positif, remet en cause les droits acquis et bafoués de la Constitution qui protège le retraité et sa famille. Les retraités sont bénis de Dieu Tout-Puissant pour avoir rempli leurs obligations édictées par le chapitre V de la Constitution, n'ont pas démérité durant leur vie active, continuent de vivre sereinement les aléas et vicissitude de la vie, intérioriser dans le fond de leur âmes «la hogra». Les agresseurs de la mutuelle et de la Sonatrach sont entièrement responsable de la tragédie des retraités et viendra le jour où ils comparaitront pour rendre compte et s'ils échappent à la justice humaine, celle de Dieu Tout-Puissant est imminente et nul ne peut y échapper. Tant que les honnêtes retraités se taisent, les médiocres régneront encore. Nous retraités justiciables du groupe SH continuons notre juste et noble combat jusqu'à l'obtention de nos droits dans leur intégralité.

BOUSSADI El Malic
Retraité SH/DP

Lettre ouverte

À Son Excellence, Monsieur le Président de la République et à Monsieur le ministre de la Justice et Garde des Sceaux

Objet : Rendez-moi justice

Victime de la hogra de la part du procureur-adjoint (tribunal de Dar El Beïda) et de la «issaba» avec complicité de toutes les parties sont intervenues, Monsieur le Président, j'ai voté pour vous, je vous félicite pour tout le travail que vous avez accompli, je vous souhaite longue vie et une bonne santé.

Monsieur le ministre de la Justice et Garde des Sceaux a insisté dans son intervention du 15 décembre 20250 que «nul n'est au-dessus de la loi dans l'Algérie nouvelle».

Suite à l'agression dont a été victime mon fils Ryad, le 2/3/2017 à 11h00, au niveau de la Nationale N°61 de Dar El Beïda, en face Cosider, quartier résidentiel, il faisait de l'auto-stop pour regagner le domicile familial.

L'affaire a été traitée à coup de millions entre les différentes parties (grande affaire de corruption).

1- La thèse de l'acte criminel existe : il a été placardé contre 2 camions conduits par deux frères. Le camion D.F.M s'est sauvé, le semi-endommagé est resté sur place.

2/ Le corps de mon fils est resté plus de trois heures à côté de lui,

il y avait un autre corps.

3- Les 2 témoins : 2 agents de sécurité de Cosider, n'ont pas appelé les secours (non assistance à personne en danger). Ils ont été menacés par les agresseurs (donc ils sont complices).

4- Le constat de décès a été établi entre amis, signé par un résident étranger (de nationalité yéménite) avant l'arrivée de la gendarmerie et de la Protection civile, le directeur de l'hôpital de Rouiba n'a pas été coopératif. Le constat de décès a été établi à 2h30.

La Protection civile est intervenu à 2h38 (appel) arrivée 2h44.

La DEW est arrivée à 2h45.

C'est un acte de complaisance établi entre ami (chose très grave).

L'hôpital de Rouiba ne manque pas de médecins.

Le procureur adjoint n'a pas voulu faire l'autopsie, alors que c'est mon droit comme le stipule la loi.

Je suis resté 23 jours pour retrouver mon fils grâce à mes recherches et ma compétence, alors que c'est le travail de la gendarmerie, mon fils avait un portable et une pièce d'identité (photocopie de la CIN).

Je me présente à l'hôpital le 4^e jour au niveau de la morgue, on me dit qu'il n'y a aucun corps, le 23^{ème} jour pour retrouver le corps de mon fils au niveau de la morgue. Les responsables de la morgue m'ont dit que le 24^e jour il allait être enterré à El Alia, propos confirmés par le directeur de l'hôpital de Rouiba, les gendarmes sont venus et ils ont dit au responsable de la morgue, il ne faut pas le déclarer, c'est un ressortissant syrien.

Le procureur adjoint m'a menacé et m'a dit : «Va te plaindre, tu peux voir un général si tu veux». Il faisait sa loi.

Le PV de la gendarmerie ne reflète pas la réalité (photos truquées). Il n'y a ni schéma ni croquis.

Le père des deux agresseurs m'a menacé, il m'a dit : «J'ai le bras long au niveau de la gendarmerie et je peux corrompre n'importe quel magistrat avec mon argent». Il n'a pas demandé des excuses. Il m'a dit : «Le P/APC de Dar El Beïda, c'est mon cousin, il porte le même nom que lui et qu'il a des tonnes de relations avec les autorités locales». (donc, il est utile). Monsieur le ministre de la Justice, je demande l'application de la loi afin de juger tous les

coupables et de réparer cette injustice et de sanctionner les magistrats qui ont traité cette affaire.

Le jugement du 21/11/2017: il y a faux et usage de faux. A la place de l'accusé, c'est son frère qui a assisté (chose très grave). Le jugement du 29/3/2018 : l'accusé devient témoins. Le président de séance a été promu président de la Cour dans une wilaya du Centre, une année après.

Monsieur le Président de la République, en 2017, c'était l'époque de la hogra et dont, j'ai été victime de la part du procureur adjoint de Dar El Beïda, il faisait sa loi (menaces, intimidations, abus de pouvoir, appels téléphoniques, manque de respect, etc). Monsieur le Président de la République, je demande votre intervention afin que cette affaire soit réexaminée et qu'elle soit traitée en toute âme et conscience, conformément aux lois de la République.

Avec tous mes respects, je vous souhaite plein de succès dans votre mission.

M. MACHANE Ali
Rue capitaine Abderrahmane
Lakhdaria (Wilaya de Bouira)

contribution

Anniversaire du 1^{er} novembre 1954

L'importance de la reconnaissance du fait colonial



Professeur des universités, Docteur et expert international Dr Abdenrahmane Mebtoul

L'histoire ne se découpe pas en morceaux. Celle de l'Algérie remonte à la période des Numides, IV^e siècle avant J.C., à la période romaine, de la période du Kharidjisme à la dynastie des Almohades, l'occupation espagnole et ottomane à la période de la colonisation française de 1830 à la guerre de libération nationale -1954-1962- jusqu' à la proclamation de l'indépendance de l'Algérie le 05 juillet 1962.

1.- La colonisation française

La conquête de l'Algérie de 1830 à 1871 par la France marque la fin de la domination ottomane et le début de la domination française. Le Conseil des ministres français décide d'organiser une expédition en Algérie le 31 janvier 1830. D'abord nommés « possessions françaises dans le Nord de l'Afrique », ces territoires prendront officiellement le nom d'Algérie, le 14 octobre 1839. La population algérienne est estimée à 3 millions d'habitants avant la conquête française de 1830. Selon l'ouvrage « Coloniser, exterminer » de l'historien Olivier Le Cour Grandmaison, je cite : « le bilan de la guerre, presque ininterrompue entre 1830/1872 souligne son extrême violence ; il permet de prendre la mesure des massacres et des ravages commis par l'armée d'Afrique. En l'espace de quarante-deux ans, la population globale de l'Algérie est en effet passée de 3 millions d'habitants environ à 2.125.000 selon certaines estimations, soit une perte de 875.000 personnes, civiles pour l'essentiel. Le déclin démographique de l'élément arabe était considéré comme bénéfique sur le plan social et politique, car il réduisait avantageusement le déséquilibre numérique entre les indigènes et les colons ». Plusieurs observateurs s'accordent à dire que la conquête de l'Algérie a causé la disparition de presque un tiers de la population algérienne. Guy de Maupassant écrivait dans « Au Soleil en 1884 », je le cite : « Il est certain aussi que la population primitive disparaîtra peu à peu ; il est indubitable que cette disparition sera fort utile à l'Algérie, mais il est révoltant qu'elle ait lieu dans les conditions où elle s'accomplit ». Nous pouvons scinder cette période historique en plusieurs phases. Sous Louis Philippe 1^{er} de 1830 à 1848, l'Emir Abdelkader figure charismatique, fondateur de l'Etat algérien selon certains historiens, résista pendant de longues années à l'occupation coloniale. Il attaque des tribus alliées de la France et bat le général Trézel dans les marais de la Makta près de son fief de Mascara dans l'Ouest algérien. Il encercler la ville voisine d'Oran pendant 40 jours. Arrivé en renfort de métropole, le général Bugeaud inflige une dé-

L'Algérie va célébrer le 1^{er} novembre 2021 la fête du déclenchement de la Guerre de libération nationale. L'histoire ne se découpe pas en morceaux. Celle de l'Algérie remonte à la période des Numides, IV^e siècle avant J.C., à la période romaine, de la période du Kharidjisme à la dynastie des Almohades, l'occupation espagnole et ottomane à la période de la colonisation française de 1830 à la Guerre de libération nationale -1954-1962- jusqu' à la proclamation de l'indépendance de l'Algérie le 5 juillet 1962.

faite à Abdelkader. Le traité de Tafna est signé, le 30 mai 1837 entre le général Bugeaud et l'Emir qui reconnaît la souveraineté de la France. En échange de pouvoirs étendus sur les provinces de Koléa, Médéa et Tlemcen, il peut conserver 59 000 hommes en armes. L'armée française passe, en septembre 1839, les Portes de fer dans la chaîne des Bibans territoire que l'émir comptait annexer. L'Emir Abdelkader, considérant qu'il s'agit d'une rupture du traité de Tafna, reprend la guerre contre la France le 16 mai 1843. Le 23 septembre, les troupes d'Abdelkader sortent victorieuses lors de la bataille de Sidi Brahim, engagée par le colonel Montagnac. En décembre 1847 Abdelkader se rend aux spahis (nomades des régions steppiques de l'Algérie). Placé en résidence surveillée pendant quatre ans en France, l'émir fut libéré par Napoléon III, visita plusieurs villes de la métropole avant de rejoindre Damas et résida le restant de sa vie en Syrie. Le 11 décembre 1848, la Constitution de 1848 proclame l'Algérie partie intégrante du territoire français. Bône, (Annaba actuellement) Oran, Alger deviennent les préfectures de trois départements français. Les musulmans et juifs d'Algérie deviennent « sujets français » sous le régime de l'indigénat. *Le territoire de l'ex-Régence d'Alger est donc officiellement annexé par la France, mais la région de la Kabylie qui ne reconnaît pas l'autorité française résiste encore. L'armée française d'Afrique contrôle alors tout le nord-ouest de l'Algérie. Les succès remportés par l'armée française sur la résistance d'Abdelkader. C'est à cette époque que Fatma N'soumer la femme rebelle marqua une grande résistance. Née en 1830, l'année même de l'occupation française d'Algérie, en 1853, elle avait 23 ans dans son Djurjura natal. Elle est arrêtée le 27 juillet 1857 dans le village de Takhlit Ath Atsou près de Tirourda. Placée, ensuite, en résidence surveillée à Béni Slimane, elle y meurt en 1863, à l'âge de trente-trois ans, éprouvée par son incarcération. En mars 1871, profitant de l'affaiblissement du pouvoir colonial à la suite de la défaite française lors de la guerre franco-prussienne (1870-1871), une partie de la Kabylie se soulève, favorisée par plusieurs années de sécheresse et de fléaux. Elle débute au mois de janvier avec l'affaire des Spahis et en mars avec l'entrée en dissidence de Mohamed El Mokrani qui fait appel au Cheikh El Haddad, le grand maître de la confrérie des Rahmaniya. La révolte échoue et une répression est organisée par les Français pour « pacifier » la Kabylie, avec des déportations. À la suite d'un ordre qui a été donné par l'armée de les envoyer en France, les Spahis se soulèvent fin janvier 1871 à Moudjebeur et à Ain-Guettar dans l'Est algé-

rien à la frontière avec la Tunisie. Le mouvement est rapidement réprimé. Dès lors, le seul moyen de prévenir les révoltes, c'est d'introduire une population européenne nombreuse, de la grouper sur les routes et les lignes stratégiques de façon à morceler le territoire en zones qui ne pourront pas, à un moment donné, se rejoindre. La loi du 21 juin 1871 (révisée par les décrets des 15 juillet 1874 et 30 septembre 1878) attribue 100.000 hectares de terres en Algérie aux immigrants d'Alsace-Lorraine. De 1871 à 1898 les colons acquièrent 1.000.000 d'hectares, alors que de 1830 à 1870 ils en avaient acquis 481.000. Le 26 juillet 1873 est promulguée la loi Warnier, visant à franciser les terres algériennes et à délivrer aux indigènes des titres de propriété. Cette loi donne lieu à divers abus et une nouvelle loi la complètera en 1887. Son application sera suspendue en 1890. Le Code de l'Indigénat est adopté le 28 juin 1881 distinguant deux catégories de citoyens : les citoyens français (de souche métropolitaine) et les sujets français, c'est-à-dire les Africains noirs, les Malgaches, les Algériens, les Antillais, les Mélanésiens. Le Code était assorti de toutes sortes d'interdictions dont les délits étaient passibles d'emprisonnement ou de déportation. Après la loi du 7 mai 1946 abolissant le Code de l'indigénat, les autochtones sont autorisés à circuler librement, de jour comme de nuit, et récupérer le droit de résider où ils voulaient et de travailler librement.

Cependant, les autorités françaises réussirent à faire perdurer le Code de l'indigénat en Algérie jusqu'à l'indépendance en maintenant le statut musulman et en appliquant par exemple le principe de responsabilité collective qui consistait à punir tout un village pour l'infraction d'un seul de ses membres. L'Algérie possède un nouveau statut en 1900 : elle bénéficie d'un budget spécial, d'un gouverneur général qui détient tous les pouvoirs civils et militaires.

2.- Du nationalisme algérien à la révolution du 1^{er} novembre 1954

Bien que la résistance ait toujours existé depuis toutes les invasions, ce sont les guerres mondiales qui permirent une prise de conscience plus forte de l'injustice qui frappait la majorité des Algériens, souvent analphabètes et travaillant à des salaires de misère. Durant la seconde guerre mondiale, en Algérie, la conscription engagea 123.000 musulmans Algériens et 93.000 Européens d'Algérie (Pieds-Noirs) dans l'armée française ; 2.600 des premiers, et 2.700 des seconds furent tués dans les combats de 1940. En 1942, (Appel du général de Gaulle le 8 novembre 1942) et dans le cadre de l'opération Torch (débarque-

ment des Anglo-Américains à Oran, Alger, Annaba) de nombreux Algériens furent engagés dans les forces alliées au sein de l'armée française de la Libération et engagés sur les fronts italiens et français. Entre 1942/1943, les effectifs mobilisés en Algérie s'élevèrent sur la période à 304.000 Algériens (dont 134.000 « musulmans », et 170.000 européens). Nous trouvons Ahmed Ben Bella, Mohammed Boudiaf, Mostefa Ben Boulaid, Krim Belkacem. La guerre d'Indochine (1946-1954) absorbe les cadres militaires et fait combattre les volontaires et soldats de métiers, légionnaires et les troupes coloniales dont 35 000 maghrébins (Marocains et Algériens) qui comptent pour 1/4 de l'effectif du corps expéditionnaire.

Le 8 mai 1945, alors que la seconde guerre mondiale prend fin en Europe, en Algérie, des manifestations nationalistes algériennes sont réprimées par l'armée française à Sétif et Guelma. On dénombre selon la source algérienne 45.000 morts. Suite au « Manifeste du peuple algérien » de Ferhat Abbas en 1943, les élections législatives de 1946 sont un succès pour l'Union démocratique du Manifeste algérien (UDMA). Son parti remporte onze des treize sièges réservés à l'Algérie à l'Assemblée nationale. La loi sur le statut de l'Algérie est promulguée en septembre 1947 : l'Algérie reste composée de trois départements et le pouvoir est représenté par un gouverneur général nommé par le gouvernement français. Une Assemblée algérienne est créée, composée de deux collèges de 60 représentants chacun. Le premier sera élu par les Européens et une élite algérienne (diplômés, fonctionnaires) et le second par le reste de la population algérienne. Enfin l'article 2 précise : « L'égalité effective est proclamée entre tous les citoyens français ». En octobre 1947, le MTLD de Messali Hadj obtient une large victoire lors des élections municipales entraînant la répression des autorités françaises. En 1948, trente-six des 59 candidats du MLTD sont arrêtés. Il est utile de préciser qu'au début du XX^e siècle plusieurs leaders algériens revendiquent le droit à l'égalité ou à l'indépendance. Plusieurs partis vont être créés et plusieurs pamphlets seront écrits pour défendre les droits des Algériens. Plusieurs penseurs algériens vont vilipender les plus importantes personnalités du régime colonial français. La plupart des figures du mouvement algérien vont être surveillées de près par les services policiers français, d'autres seront exilées vers d'autres pays comme l'a été l'émir Khaled El Hassani Ben El Hachemi en Egypte puis en Syrie. Nous avons des figures, et sans être exhaustif, comme Messali Hadj, Malek Bennabi, Mohamed Hamouda Bensai, Ben Badis, Mohamed Bachir El Brahimi, Larbi Tebessi, Ferhat Abbas, Omar Ouezzgane. La question algérienne est posée, encore qu'existe des divergences d'approche, avec la création d'organisations comme le Parti de la réforme ou mouvement pour l'égalité, l'Association des oulémas musulmans algériens, association de l'Etoile nord-africaine, le Parti du peuple algérien, les amis du Manifeste des Libertés et le parti communiste algérien.

INFO EXPRESS

Tlemcen

Des potentialités agricoles en attente d'être exploitées

La wilaya de Tlemcen à vocation agro-pastorale dispose d'importantes potentialités dans le domaine de l'agriculture attendant l'exploitation, comme la filière de l'oléiculture. C'est ce qu'a affirmé, jeudi dernier, le secrétaire général de la wilaya, à l'issue d'une rencontre regroupant les agriculteurs de la commune de Sidi Medjahed, tenue en pleine nature au milieu d'une exploitation agricole spécialisée dans la production d'olives. Entamant sa visite, ce dernier a été informé de certaines contraintes auxquelles il faut pallier comme celle de l'eau destinée à l'irrigation en plus de la réhabilitation des pistes. En réponse à ces doléances, des instructions ont été données par le directeur de l'hydraulique pour leur prise en charge. Par la même occasion, une exposition de certains produits alimentaires a été organisée, lors de cette journée consacrée à la sensibilisation des agriculteurs sur la nécessité de promouvoir ce secteur offrant des richesses économiques au pays. «Tel est notre objectif à travers l'accompagnement des agriculteurs et les porteurs de projets agricoles», fera remarquer M. Djamel Menia. Aujourd'hui, le développement du secteur de l'agriculture constitue une priorité dans le programme du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, qu'il faut concrétiser à travers l'exploitation de tous les atouts dont dispose la wilaya. Par ailleurs, il a inspecté une autre exploitation agricole dans la commune d'El Azail, relevant de la daïra de Béni Sous où des explications lui ont été données.

S.T. Smaïn

La police continue de traquer la pègre à Annaba

Saisie de près de 100 kg de drogue, 24 kg de cocaïne et 17.522 boîtes de psychotropes

Les services régionaux des brigades de lutte contre la drogue implantés au chef-lieu de la wilaya d'Annaba ont achevé récemment une opération policière anti-stupéfiants, qui s'est soldée par l'arrestation de deux membres d'un réseau criminel activant à l'Est du pays. Il s'agit d'un certain S.T., âgé de 30 ans et de R.E., 40 ans, qui ont été mis en état d'arrestation en possession de 20.000 capsules de psychotropes destinées à la vente clandestine.

Le véhicule servant à leur trafic de drogue ainsi qu'une importante somme d'argent ont été saisis par les enquêteurs, a appris le bureau de La Nouvelle République auprès de la cellule de communication de la Sûreté de wilaya. Sur le même plan, les brigades de la douane algérienne relevant de la wilaya de Souk Ahras ont capturé, le 25 octobre 2021, un groupe de trafiquants de drogue composé d'une femme et de deux hommes dans la région de M'daourouch, en possession de 1.200 plaquettes de psychotropes dissimulées dans une voiture de marque Renault dans laquelle ils étaient à bord, informe un communiqué adressé par la Direction régionale de la douane à La Nouvelle République. Selon les informations divulguées par la police, pour la période des mois de juillet, août et septembre 2021, il a été enregistré un nombre d'interpellation de 947 personnes, majoritairement des repris



de justice qui sont impliqués dans des affaires de trafic de drogue dans la région. Les forces de police ont saisi une grande quantité de 98,912 kg de kif traité et 24,16 kg de drogue dure, spécifiquement de la cocaïne qui circulait au chef-lieu de la wilaya ainsi que 17.522 boîtes de psychotropes. Or, le 10e arrondissement de police a mis hors d'état de nuire trois individus âgés de 25 à 30 ans qui ont constitué une bande d'association de malfaiteurs pour agresser et dépouiller les honnêtes citoyens. Durant le mois de septembre 2021, les éléments de la police ont arrêté 13 malfaiteurs en détention d'armes blanches et 139 autres recherchés par la justice. Malgré les nombreuses interventions policières, parfois inopinées, le crime organisé détient toujours une place à l'intérieur de cette ville.

Oki Faouzi

Tiaret

Le centre anti-cancer sera livré dans les délais

Bonne nouvelle aux patients de Tiaret et les wilaya avoisinantes, le centre régional anti-cancer sera livré l'année prochaine, a-t-on appris de sources hospitalières, ce Samedi, lors de la visite inopinée de M. le Wali de la wilaya M. Deramchi Med Amine. Le satisfecit et les travaux avancés à 60%, une halte qui a conduit la délégation vers les trois cliniques privées en ville. Après avoir inspecté les travaux en cours, le centre régional anti-cancer sera livré dans les délais, a indiqué le DSP Mokhtar Mokrane. Le wali de la wilaya de Tiaret, lors d'une visite de travail du chef de l'exécutif sur le site de cette importante infrastructure sanitaire inscrite en 2017 et lancée en 2019 à l'occasion du 1 mai. En effet, accompagné du directeur de wilaya et des cadres du secteur de la santé, le chef de l'exécutif de wilaya s'est dit «satisfait du rythme des travaux d'un taux d'avancement de près de 70%», insistant sur la remise des clés dans les délais, car selon le chef de la délégation, «ce joyau architectural, une infrastructure régionale importante pour la région de Tiaret et les régions limitrophes afin de se rapprocher des malades cancéreux. Implanté sur une assiette de 70.000 m2, d'une capacité théorique de 130 lits et une autorisation de programme initiale de 5.716.888.873 DA, pour la réalisation et lot global des équipements. L'entrée en fonction de cet important projet est attendue avec une grande impatience dans une wilaya qui grimpe avec un taux élevé du cancer chaque année, selon les statistiques. La visite nous a

conduit vers les différents compartiments et blocs, au total une vingtaine du bureau d'accueil au local pour banaliser pour mettre fin à la souffrance des malades et éviter les longs déplacements, à indiqué le wali de la wilaya. A l'heure où le département sanitaire a ouvert provisoirement un service d'oncologie au niveau de l'hôpital «Youcef Damardji» pour prodiguer les soins de chimiothérapie aux malades de la région du Sersou. Le centre régional anti-cancer offrira à ses patients dès son inauguration, la radiothérapie, la chimiothérapie, les explorations (scanner, IRM, scintigraphie...). Le directeur de la santé et la population (DSP) Mokhtar Mokrane a présenté sommairement ce projet grandiose, très attendu par la population de cette vaste région du Sersou dont les malades n'ont pas cessé de faire des kilomètres, avec les conséquences sur leur santé, pour aller quêter une place aux CHU d'Oran, Tlemcen, Blida et Alger et autres cieus. Selon la présentation faite au niveau du lieu-dit Senia, à proximité du complexe mère et enfant, le centre anti-cancer de Tiaret, celui qui devait être lancé simultanément à l'époque avec ceux d'autres régions comme Batna, s'étalera sur une surface construite de 36.400.00 m2 et sa réalisation se fera dans les 30 mois. La tranche ferme avance une vingtaine de blocs pour la conditionnelle la pharmacie, la morgue, cuisine, buanderie et locaux pédagogiques.

Hamzaoui Benchohra

Relizane

Des centaines d'hectares infestés par le rat des champs

Les localités de Benaga, M'hafid et Attba connaissent une invasion sans précédent de rats les champs. Selon de nombreux fellahs de cette région très réputée pour ses cultures de petits pois, haricots vert, fèves, pois chiches et céréales, ces petites bêtes nuisibles qui s'attaquent aux semis et plantes on fait leur apparition sur ces grandes étendues, il y a plus d'un mois.

«Les rats les champs grouillent de partout et menacent toutes nos cultures. Ce phénomène est récurrent et on ne sait pas comment on peut s'en débarrasser un jour ! », s'alarment les fellahs de Ouled N'har et Bent Toumi. Le rat des champs menace d'importantes super-



ficies agricoles dans plusieurs localités de la wilaya. En effet, menace récurrente à l'orée de chaque campagne labours-semailles, le rat des champs prolifère en cette période de l'année, notamment dans les champs céréaliers avec plus d'une centaine d'hectares infestés selon le représentant local de la protection des végé-

taux. Les services techniques de la DSA conseillent aux fellahs de pratiquer un traitement mécanique avec des labours profonds, la destruction des terreaux ou encore l'épandage de pesticides selon les normes édictées par les techniciens spécialistes dans la protection des végétaux.

N.Malik

Brèves

Relizane

Un mineur de 15 ans met fin à ses jours

Les habitants de la région du Sud sont sous le choc depuis l'annonce du drame perpétré au village de Kenanda, ayant entraîné la mort d'un mineur dans des circonstances pareilles. En effet, un enfant s'est donné la mort par pendaison dans son village natal de Kenanda, relevant de la commune de Sidi Lazreg, située au sud, à une cinquantaine de kilomètres de Relizane, chef-lieu de wilaya, selon des

sources crédibles, a-t-on appris. Un enfant âgé de 15 ans s'est suicidé au village Kenanda. L'acte fatal a eu lieu dans une maison inhabitée. Le mineur s'est pendu à l'aide d'un fil de fer. Le corps de la victime a été transféré à l'établissement hospitalier public Mohamed Boudiaf de Relizane pour les besoins de l'autopsie. Par ailleurs, l'on nous signale qu'une enquête d'usage a été ouverte par les services de sécurité compétents pour lever le voile sur ce drame ayant endeuillé toute une région. La nouvelle est tombée telle une trainée de poudre et vite fait le tour de la région et ses communes avoisinantes.

N.Malik

Lettre à René

La recherche d'une vérité sur certains épisodes de la colonisation (XVI)



Kamel Bouchama

En 1927, la Fédération des élus musulmans algériens avec les figures les plus marquantes, Ferhat Abbas et le docteur Bendjelloun, faisait irruption sur la scène politique, secouée alors par trop de brimades et de restrictions à l'encontre des intellectuels de la part de l'administration coloniale. En 1933, les élus algériens prenaient résolument la décision de démissionner en bloc. Ils étaient 950 à protester contre le fait qu'une délégation algérienne n'avait pas été reçue, à Paris, pour exposer les revendications du peuple algérien. C'était une bonne occasion pour montrer, au régime français, qu'ils existaient.

Peu avant, les imams salafistes se faisant un devoir de rendre confiance au peuple dans sa religion et dans sa langue sacrée du Coran, commençaient à se rassembler autour de l'imam de la mosquée Sidi Lakhdar, dite mosquée verte de Constantine, Abdelhamid Ben Badis, ancien étudiant de la Zitouna de Tunis dont il essayait de fonder, en 1911, une sorte de petite succursale vouée aux études théologiques dans la mosquée dont il avait la charge. Ce personnage charismatique, entouré des cheikhs Tayeb El-Okbi et Bachir El-Ibrahimi, éditait, en 1920, un premier journal des hommes religieux «El-Muntaqid» (le Censeur) et, en 1925, «Ech-Chihab» (le Météore). Un autre journal, en langue française, «La Défense», a été créé, en 1934, par le brillant cheikh Lamine Lamoudi, le compagnon de lutte d'Ibn Badis. Enfin, un dernier journal «El-Bassair» (la Clairvoyance) a été créé en 1936.

L'objectif de ces premières actions des imams, écrit Juliette Bessis, était : «De faire triompher la vraie religion, la perfection de l'Islam ayant valeur d'exemple pour atteindre sa mission de triomphe universel et de combattre la mainmise des autorités coloniales sur l'Islam algérien aux moyens d'un clergé à la solde. L'impact prépondérant du mouvement sur le jeune nationalisme algérien qu'il marque profondément de son empreinte ne saurait faire de doute, qui, en définitive, appliquera la trilogie d'Ibn Badis : une religion l'Islam, une patrie l'Algérie, une langue l'arabe».

Oui, les Oulémas s'étaient donnés pour objectif de sortir le peuple algérien de l'apathie culturelle dans laquelle il avait été plongé par le biais d'une prédication «thaumaturgique», écrivait Mahfoud Smati, dans «Ibn Badis : un projet de renouveau». En effet, la société algérienne, de par le travail de sappe de vos «envoyés spéciaux» – la plupart étaient des officiers supérieurs de ce redoutable corps expéditionnaire – pour nous entraîner et nous enliser dans l'obscurantisme, souffrait de plusieurs symptômes qu'il convenait

À son ami René, mais en fait aux générations montantes, Kamel Bouchama rappelle ce qu'entraîna l'acte odieux adopté par le parlement français en janvier 1830. Hélas, cinq mois après, les hordes colonialistes, commandées par de Bourmont, débarquaient sur la presqu'île de Sidi Fredj, amenant ainsi l'Algérie à engager une lutte incessante pour son indépendance... L'avenir, dit l'auteur de « Lettre à René » en filigrane, appartient aux peuples qui le construisent ensemble, une fois soustraites les lourdeurs du passé. Là, où notre vieille garde militante n'a pas cru bon devoir consigner son témoignage, ce livre vient au bon moment. Il devrait de ce fait, être mis entre les mains de tous les jeunes.



d'éradiquer en prodiguant à ces maux le seul remède divin. Et les réformes que prônaient les Oulémas, se concevaient comme la panacée pour rompre avec un Etat opprimant et aliénant. Le savant musulman se devait de jouer son rôle de garant de la religion et veiller à la santé spirituelle de la société.

Dans cette perspective, Ibn Badis cherchait à inculquer aux Algériens un Islam réfléchi, fondé sur la pleine adhésion, volontaire bien sûr, et le dévouement désintéressé. A «l'Islam routinier ou l'Islam-héritage», toujours selon Mahfoud Smati, cet Islam qui n'est pas en mesure de provoquer le déclic, c'est-à-dire le redressement des nations, Ibn Badis opposait un Islam dynamique fondé sur les préceptes du Coran et la voie du Prophète. Les Oulémas algériens et Ibn Badis en tête, se réclamaient de ce courant dominé par la doctrine de Mohamed Abdou et l'école d'El-Manar de Rachid Redha. De plus, René, l'ampleur du drame que vivait le peuple et les menaces de dissensions sciemment entretenues par le colonialisme suffirent pour inciter des militants nationalistes éprouvés à créer une association à caractère religieux et culturel qui devait s'amplifier pour devenir un vaste mouvement national. Les statuts de cette association faisaient état de son apolitisme de base et ne permettaient à ses membres aucune intrusion dans le domaine politique. Cela était bien sûr un moyen tactique pour prémunir le mouvement contre les harcèlements et les tracasseries de l'administration et préserver l'œuvre à laquelle les responsables entendaient se vouer. Parce que sinon, dès le départ, elle aurait connu le destin d'autres associations ou organisations mort-nées qui avaient annoncé «la couleur» dès les premiers instants de leur création. En réalité, le but de cette association, créée sous les auspices d'Ibn Badis, ne pouvait être que politique. J'aborderai, plus tard, dans un autre écrit, que je t'envierai René, cette remarquable association qui a beaucoup donné pour l'éducation et la culture dans notre pays, en même temps qu'elle a fait l'objet de

nombreuses attaques et critiques de toute part. Il fallait s'y attendre. Mais entre-temps laisse-moi te rappeler l'autre objectif des Oulémas qui était de propager nos doctrines religieuses et ressusciter notre langue et la culture arabes dans notre pays où sévissaient la dictature et la loi françaises, au moment où l'éducation était du ressort des autorités coloniales. Cette action, dans le cadre de l'apprentissage de la langue maternelle, soutenait mon distingué professeur Ali Mérad, ne pouvait donc laisser indifférents les musulmans et les pouvoirs publics. Que disait-il en substance ?

«Au-delà de ces conséquences culturelles immédiatement saisissables, elle posait pour l'avenir de l'Algérie des interrogations en termes politiques».

Ainsi, cette action de réhabilitation de la culture s'accompagnait d'une autre action simultanée, celle de la valorisation de la langue arabe. Ibn Badis affirmait, dans ce contexte, que la langue arabe était en danger, sur le point de disparaître et qu'il en allait de l'avenir culturel et historique du peuple algérien. Son discours était clair :

«Quelles que soient les suites qu'aura notre appel, nous aurons fait notre devoir. Nous sommes au bord de l'abîme. Si notre communauté ne se ressaisit pas d'urgence, il n'en restera plus, dans une cinquantaine d'années, qu'un souvenir». Effectivement, René, la langue arabe aurait disparu parce que les tiens ne voulaient pas l'apprendre et, de plus, interdisaient son enseignement dans les écoles officielles françaises et même dans les quelques écoles libres, qu'on appelait les «médersas», et qui se comptaient sur les doigts d'une main. Je n'ai aucun plaisir à te rappeler cela, mais il est bon de reprendre ce sujet encore une fois pour te confirmer ce que je t'ai écrit dans les précédents paragraphes, concernant cette grave atteinte à notre identité. Et delà, il fallait apprendre la vôtre, pour communiquer, mais là aussi elle n'était pas accessible à tout notre peuple. Alain Ruscio, historien spécialiste de la colonisation, précisait à cet effet «que les

Français dans leur majorité, ignorent la langue des colonisés. Ces derniers sont obligés d'apprendre celle des vainqueurs».

Cette modeste rétrospective sur notre atmosphère culturelle avant l'occupation et, bien après, lorsque vous étiez venus avec vos gros sabots, pour nous atomiser, veut dire, tout simplement, que les Algériens d'alors n'étaient pas ce qu'ont prétendu tes ancêtres. Ils n'étaient certainement pas analphabètes, rustres et revêches. Ils étaient beaucoup plus poussés vers les sciences, le progrès, que vers la nullité, l'ignorance ou l'inaptitude dont les tiens les ont injustement accablés. Ils étaient en quête de toute source, de tout document pouvant les instruire, les mettre sur la bonne voie et leur transmettre la science qui, déjà, tenait sa place de choix dans les centres où rayonnait le savoir, dans les principales mégapoles de l'Andalousie et des autres pays arabes, comme Tunis, Marrakech, Le Caire, Damas et Bagdad.

Nous avons de quoi être fiers quand nous apprenons cette contribution à la civilisation et à la pensée islamiques. Effectivement, notre fierté ne peut être que justifiée quand nous apprenons que notre pays a formé et a abrité d'augustes savants dont les œuvres continuent, jusqu'à nos jours, de retenir l'attention des chercheurs arabes et étrangers. Notre fierté est encore plus grande quand nous apprenons que les plus honnêtes érudits, chez les colonisateurs, admettaient la dimension de la culture et de la grandeur d'âme des Algériens. Les quelques témoignages que je vais donner ci-après, succinctement, démontrent, on ne peut plus clairement, la reconnaissance même timide, plutôt sournoise, de nos ennemis quant à notre passé florissant.

Le premier témoignage nous vient de Tocqueville, un témoignage d'un homme à multiples facettes car «partisan des razzias et de tous les moyens propres à désoler les tribus», comme le qualifiait C.-A. Julien. Il écrivait dans un rapport sans peur d'être ridicule :

«Autour de nous les lumières se sont éteintes, le recrutement des hommes de loi a cessé, c'est-à-dire que nous avons rendu la société musulmane beaucoup plus misérable, plus désordonnée, plus ignorante et plus barbare qu'elle ne l'était avant de nous connaître».

Le deuxième témoignage nous vient de Pélissier de Raynaud, qui n'a rien de commun avec le sinistre Pélissier, le sanguinaire. L'historien, dont il s'agit, ou l'auteur des «Annales d'Alger», dont la première édition date de 1836, constatait amèrement, en montrant le vrai visage du colonialisme, vu par des Français de l'époque : «Jamais peut-être une occupation ne s'est faite avec autant de désordre administratif que celle d'Alger, même dans les siècles les plus barbares. Les hordes du Nord, qui s'arrachèrent les débris de l'Empire romain, se conduisaient avec plus de sagesse et de raison.» N'est-ce pas là l'aveu que notre patrimoine culturel, ancestral, a bel et bien existé, mais qu'il a été dévasté, brûlé, dilapidé par les hordes de barbares qui se cachaient sous le manteau du corps expéditionnaire français ?

(A suivre)
K.B

vie pratique

santé

Les meilleures huiles végétales pour le visage



La cosmétique naturelle explose et fait des huiles végétales sa super star. À utiliser pures ou en mélange en soin DIY, elles nous font de l'œil. Mais pour la peau de notre visage, laquelle choisir ? Experte en ingrédients cosmétiques nous éclaire.

Comment bien appliquer son huile végétale sur le visage?

L'huile végétale pour le visage s'utilise le matin tel un sérum sous la crème de jour et/ou le soir comme un soin à part entière (pour remplacer la crème de nuit). Mais si elle peut être utilisée quotidiennement et prendre une place de choix dans notre routine beauté, il ne faut pas en abuser. En effet, ce n'est pas une crème et seules quelques gouttes suffisent pour soigner l'ensemble du visage (préalable nettoyé). « L'idéal reste d'appliquer l'huile sur la peau tout juste séchée, encore un peu humide donc gorgée d'eau, afin d'améliorer la pénétration de l'huile végétale et compléter son action par un effet hydratant, explique l'experte. En effet, l'huile végétale « hydrate » la peau en freinant sa déshydratation ». Elle a tout bon donc !

Quelles sont les huiles végétales qu'il faut éviter d'utiliser sur le visage ?

En général, les huiles végétales ne présentent pas de contre-indication particulière pour la peau du visage si elles sont choisies par rapport au type de peau et aux problématiques que l'on souhaite traiter. On peut admettre un petit bémol sur les huiles à l'indice de comédogénéité fort comme l'huile de germe de blé, de lin, de palme, de coco ou encore de noyau de pêche. Experte précise aussi que « l'huile végétale de moutarde est déconseillée sur le visage en raison de son effet puissant qui peut être un peu piquant et chauffant. Ses propriétés la rendent, de toute façon, peu intéressante pour le visage, elle est surtout utile pour les soins capillaires ou pour un effet chauffant sur le corps ».

Petit conseil tout de même : « Les huiles végétales aromatiques, comme l'huile de nigelle, de lentisque pistachier, de calophylle inophylle, de baies de laurier, de neem sont très actives. On les préfère diluées dans une huile plus neutre comme l'huile d'abricot ou de jojoba ».

Les huiles végétales à appliquer sur le visage selon mon type de peau

Afin de choisir l'huile végétale idéale, il est essentiel d'identifier notre type de peau : sèche, mixte ou mature... Pas d'inquiétude, il y en a pour tout le monde, toutes les peaux et toutes les problématiques cutanées. Même les peaux grasses (malgré nos réticences) y ont droit.

(A suivre)

Météo



Dimanche 31 octobre : 28°C

→ Dans la journée :

Eclaircies et passages nuageux parfois denses. Nuages et soleil 28° Ressenti 37° 50 km/h Rafales de Nord-Ouest

→ Dans la nuit :

Beau temps peu nuageux devenant variable. Belles éclaircies 22° Ressenti 25° Calme

Alger :

Lever du soleil : 06:17

Coucher du soleil : 19:20

Les remèdes de grand-mère contre les ongles cassants

→ Pendant la grossesse, après un gros coup de fatigue, les ongles cassants viennent vous gêner la vie. Il existe des remèdes simples imaginés par nos grands-mères et qui ont fait leurs preuves. Découvrez-les.

Lutter contre les ongles cassants avec le sel et le citron

Nos aïeules avaient compris que la beauté de leurs ongles passait par un nettoyage quotidien puis par un soin particulier à leur apporter. Elles utilisaient pour laver leurs ongles de l'eau chaude salée. Il suffit de verser 10 grammes de sel dans 1 litre d'eau juste avant ébullition puis d'arrêter le feu. Quand l'eau est tiède, vous pouvez y tremper le bout de vos

doigts pendant 10 minutes. Il existe une variante en frottant les ongles avec une brosse mouillée et saupoudrée de bicarbonate de soude. Les deux versions sont à renouveler deux fois par semaine. Ensuite, pour renforcer leurs ongles, nos grands-mères avaient recours au citron. Elles frottaient le bout de leurs doigts avec une rondelle de citron deux fois par jour. Pour renforcer l'effet, il est possible d'imbiber la rondelle de citron d'huile d'olive.

Ongles cassants : d'autres remèdes de grand-mère

Voici d'autres solutions simples pour fortifier vos ongles :

- faire une cure de levure de bière ou de gelée royale pure.

- tremper régulièrement vos ongles dans des bains revitalisants. Il existe plusieurs recettes : 5 gouttes d'huile essentielle de lavande dans un bol d'huile d'olive.

- 20 gouttes d'huile essentielle d'ylang-ylang dans 10 cl d'huile d'olive chauffée au bain-marie.

- veiller à l'apport en fer et en calcium de votre alimentation, surtout chez les femmes enceintes. C'est le moment de manger du chocolat, des fruits secs, des brocolis, des oeufs, des volailles, du foie de veau, des poissons gras et des fromages à pâte cuite.

les masser avec une crème hydratante, de l'huile d'amande douce, ou avec une décoction de prêle des champs. Pensez à bien masser vos cuticules au passage.

Recette du jour

BRIOCHE TOURBILLON À LA POMME

INGRÉDIENTS

- 3 Pommes
- 500 g de farine
- 50 g de sucre semoule
- 1 œuf
- 1 sachet de levure de boulanger déshydratée
- 1 c. à c. de sel
- 20 cl de lait
- 80 g + 40 g de beurre fondu
- 40 g de sucre
- 1 c. à c. de cannelle

PRÉPARATION

Mélanger dans un bol la levure de boulanger, 2 c. à s. de farine et le lait tiède. Dans un saladier, disposer le reste de farine, le sucre semoule, le sel. Faire un



creux et y verser le contenu du bol. Ajouter l'œuf et 80 g de beurre fondu tiède. Mélanger pour obtenir une boule, puis pétrir pendant 10 minutes. Laisser lever la boule 1h30 sous un torchon. Étaler ensuite la pâte sur un plan de travail fariné en un

grand rectangle de 30 x 40 cm. Découper les côtés pour avoir des bords nets, puis couper 10 bandes de 3 cm de large. Badigeonner les bandes de pâte de beurre fondu, puis saupoudrer de sucre et de cannelle. Laver et couper les Pommes en lamelles. Les aligner sur toute la longueur de la première bande de pâte, puis rouler en escargot. Disposer cet escargot au centre d'un moule chemisé de papier cuisson. Répéter l'opération. Badigeonner le dessus du reste de beurre fondu et de sucre.

Horaires des prières

Dimanche 27 Rabie al Awal 1443 : 31 octobre 2021

Dhor 12h32

Asser 15h37

Maghreb 18h02

Icha 19h25

Lundi 28 Rabie al Awal 1443 :

1^{er} novembre 2021

Fedjr 05h29

numéros

santé

Samu :

021.67.16.16/67.00.88

CHU Mustapha :

021.23.55.55

CHU Ben Aknoun :

021.91.21.63

CHU Beni Messous :

021.93.11.90

CHU Baïnem :

021.81.61.13

CHU Kouba :

021.58.90.14

Ambulances :

021.60.66.66

Dépannage Gaz :

021.68.44.00

Dépannage Electricité :

021.68.55.00

Service des eaux :

021.58.32.32/58.37.37

SÉCURITÉ

Protection civile :

021.61.00.17

Sûreté de wilaya :

021.63.80.62

Gendarmerie :

021.62.11.99/62.12.99

ADRESSES UTILES

Aéroport Houari-Boumediene

021.54.15.15

Air Algérie

(Réservation)

021.28.11.12

Air France :

021.73.27.20/73.16.10

ENMTV :

021.42.33.11/12

SNTF :

021.76.83.65/73.83.67

SNTR :

021.54.60.00/54.05.04

Hôtel El-Djazaïr :

021.23.09.33/37

Hôtel El-Aurassi :

021.74.82.52

Hôtel Hilton :

021.21.96.96

Hôtel Sofitel :

021.68.52.10/17

Hôtel Sheraton :

021.37.77.77

Hôtel Mercure :

021.24.59.70/85

CAN-2021

L'équipe nationale au complet à partir du 27 décembre

→ L'équipe nationale de football sera au grand complet à partir du 27 décembre prochain, en vue de sa participation à la Coupe d'Afrique des nations CAN-2021 (reportée à 2022, n.d.r.) au Cameroun (9 janvier - 6 février), a appris l'APS vendredi auprès de la Fédération algérienne.



Les clubs devront mettre leurs joueurs à la disposition des sélections le 27 décembre. (Photo : D. R.)

L'ensemble des clubs étrangers, notamment européens, devront mettre leurs joueurs internationaux à la disposition des sélections participantes à la CAN, dont l'Algérie, à partir du 27 décembre, soit à une dizaine de jours du départ pour le Cameroun. C'est le cas notamment des joueurs évoluant en Angleterre : Riyad Mahrez (Manchester City) et Saïd Benrahma (West Ham), qui devront se libérer de leurs clubs respectifs, puis de la Premier league anglaise se poursuivra jusqu'au 1^{er} janvier 2022, avec au menu le «Boxing Day». Pour évoquer les préparatifs de la participation de la sélection nationale

à la CAN-2021, la CAF a organisé jeudi une réunion en visioconférence avec les représentants de la FAF. Lors de cette réunion, «tous les points liés au séjour des champions d'Afrique lors de cette compétition ont été passés en revue par les officiels de la CAF à l'aide de présentations thématiques relatives à l'hébergement, les séances d'entraînement, le volet médical, la VAR (assistance vidéo à l'arbitrage), le volet médical, le contrôle antidopage, le transport, les accréditations, le marketing, les activités médiatiques, la sûreté et la sécurité, et bien d'autres sujets et détails particuliers», a indiqué la FAF sur son site officiel.

Une liste élargie de 30 joueurs doit être transmise à la CAF avant le 30 décembre 2021, avec la possibilité de remplacement d'un joueur blessé, durant la compétition. La numérotation des maillots se fera du 1 au 23, voire plus au cas où la sélection disposera de joueurs supplémentaires, précise la même source. Par ailleurs, chaque équipe bénéficiera de trois remplacements au cours du match, plus un quatrième lors des prolongations. Le banc de touche est pourvu de douze sièges, dont huit pour les officiels, et quinze sièges derrière le banc. Contrairement à la dernière CAN-2019 en Egypte, le recours à la technique

de la VAR débutera cette fois-ci dès le premier match du premier tour (phase de poules) et portera sur quatre aspects : les buts, les cartons rouges, les penalties et l'identité du joueur à sanctionner. L'Algérie, tenante du trophée, évoluera dans le groupe E, en compagnie de la Sierra Leone, la Guinée équatoriale, et la Côte d'Ivoire. Les «Verts» entameront la défense de leur titre, le mardi 11 janvier 2022, en affrontant la Sierra Leone, au stade de Japoma à Douala (14h, algériennes), avant de défier la Guinée équatoriale, le dimanche 16 janvier 2022 à Douala (20h), puis la Côte d'Ivoire, le jeudi 20 janvier 2022, sur le même stade (17h).

R. S.

Résultats de la Ligue 1 :

JSK	0-0	ESS
HBCL	0-1	NAHD
RCR	2-1	WAT
ASO	0-1	OM
NCM	0-0	MCA
CRB	1-1	CSC
USB	2-1	JSS

Football

Décès de l'ancien gardien international Mehdi Cerbah

→ L'ancien gardien de but international algérien Mehdi Cerbah, est décédé vendredi à l'âge de 68 ans des suites d'une longue maladie, a appris l'APS auprès de ses proches. Né le 3 janvier 1953 à Alger, Cerbah a entamé sa carrière professionnelle à l'USM Alger, qu'il avait rejoint en tant que junior en 1969 avant de rejoindre la JS Kabylie en 1972, avec laquelle il

avait passé huit saisons, pour s'engager ensuite avec le RC Kouba (1980-1982), remportant au passage le seul titre du championnat de la formation koubéenne (1981). Il compte une seule expérience à l'étranger sous les couleurs du club canadien de Manic de Montréal (1982-1983), avant de retourner au RCK avec lequel il mettra fin à sa carrière en 1986 à l'âge de 33 ans.

Avec l'équipe nationale, Cerbah avait pris part notamment à la Coupe du monde 1982 en Espagne, contribuant à l'excellent parcours réalisé par les «Verts» en terre ibérique. Il compte 62 sélections. En tant qu'entraîneur, il avait été sur le banc de plusieurs clubs en Algérie tels que l'USM Blida et la JSM Béjaïa, alternant les rôles entre entraîneur des gardiens de but et celui

d'adjoint. Sa dernière expérience était avec le club qatari d'Al-Sadd (2007-2013), comme entraîneur des gardiens. En cette triste occasion, les journalistes de la rubrique sportive de *La Nouvelle République* présentent leurs sincères condoléances à la famille du défunt et les assurent de leur profonde compassion. Allah nous appartenons, à Lui nous retournons. ■

JM Oran-2022

«Obligation de diffuser en direct 80 heures des compétitions en HD»

→ Les compétitions de la 19^e édition des Jeux méditerranéens prévue à Oran l'été 2022 seront diffusées en direct par la télévision nationale pour un volume de 80 heures en technologie haute définition (HD), a indiqué mercredi le nouveau commissaire aux JM, Mohamed Aziz Derouaz, dans un entretien à l'APS. «Il s'agit là d'un engagement pris par le comité d'organisation des jeux dans le contrat signé avec le comité international. Ce n'est pas une mince affaire, car pour honorer cet engagement, l'entreprise de la télévision nationale doit bénéficier de tout le soutien en matière moyens technologiques», a estimé l'ancien ministre de la Jeunesse et des Sports. Ce dossier constitue l'une des priorités de M. Derouaz depuis son installation dans son nouveau poste par le Premier ministre, ministre des Finances, Aïmene Benabderrahmane, le 4 octobre dernier, en marge de la visite de travail de ce dernier à Oran, a-t-il souligné. Après trois semaines passées à la tête du comité d'organisation de

l'événement prévu du 25 juin au 5 juillet 2022, le commissaire aux JM a reconnu qu'il lui était encore difficile de «faire un bilan objectif sur l'évolution de la préparation des JM», mais cela ne l'empêche pas, toutefois, de constater «du retard dans certains dossiers à rattraper dans les meilleurs délais», a-t-il insisté. A ce propos, et outre la diffusion télévisée des JM et les exigences technologiques y afférentes, l'ancien sélectionneur légendaire de l'équipe nationale de handball et du MC Alger, a évoqué le dossier des infrastructures sportives, notamment les équipements annexes du nouveau complexe sportif d'Oran en cours de réalisation. «Comme tout le monde le sait, les travaux au niveau de la salle omnisports et du centre nautique accusent un sensible retard, mais depuis la visite de travail sur les lieux du Premier ministre, on constate avec soulagement une nette amélioration dans leur cadence. L'engagement par l'entreprise réalisatrice et des sociétés sous-traitantes du complexe sportif a contribué aussi dans la nouvelle

impulsion donnée aux chantiers», s'est-il réjoui. «Cette stratégie, a poursuivi M. Derouaz, devrait nous permettre de réceptionner ces équipements dans les délais impartis afin de passer aux essais techniques par l'organisation d'événements sportifs expérimentaux «tests-événements» au niveau des équipements concernés par les JM».

«La réussite des JM est l'affaire de tous»

Les mêmes exigences sont également soumises à la direction locale de la jeunesse et des sports, en charge de la rénovation de plusieurs enceintes sportives devant abriter les différentes épreuves des JM, d'où la nécessité, a encore dit M. Derouaz, de les réceptionner dans les meilleurs délais. «Nous tablons sur la réception de tous les équipements sportifs concernés par les JM au cours du premier trimestre de l'année 2022. Nous n'avons pas le droit de dépasser ce délai pour assurer une organisation de premier ordre de cet évène-

ment», a-t-il prévenu. Pour ce faire, le commissaire aux JM a appelé à la «mobilisation» de tous les responsables à tous les niveaux, évoquant au passage aussi un autre dossier qui accapare son attention, à savoir, les cérémonies d'ouverture et de clôture des jeux, «deux cérémonies qu'il faudra avancer dans leurs préparatifs car il s'agit d'un facteur important dans la réussite des jeux», a-t-il expliqué. Autre retard signalé par Aziz Derouaz, et concerne un volet non moins important, à savoir, la promotion des JM, «un volet où on devra redoubler d'efforts pour y remédier». S'agissant du financement des jeux, le commissaire aux JM a annoncé l'implication du Groupe Sonatrach et de l'opérateur de téléphonie mobile, Mobilis, comme sponsors officiels de l'événement. Il a néanmoins jugé cela «insuffisant» pour répondre aux exigences d'une aussi grande manifestation. A cet effet, il a appelé à la contribution des opérateurs économiques algériens pour la réussite de l'événement, «car il s'agit de l'affaire de tous», a conclu Aziz Derouaz. ■

EN DEUX MOTS

La CAF donne accord pour 28 joueurs au lieu de 23

Après l'Euro avec des listes à 26, la Confédération africaine de football s'adapte à son tour au contexte sanitaire actuel. Jeudi, à l'occasion d'une réunion en visioconférence avec les 24 équipes qualifiées pour la CAN-2021 (9 janvier-6 février 2022), l'instance a ainsi annoncé que «chaque sélection pourra disposer de 28 joueurs au lieu de 23 lors de cette compétition». L'information a été relayée par plusieurs fédérations, dont la Fédération algérienne. Un moyen pour les sélectionneurs d'assurer leurs arrières en cas d'apparition de cas positifs au Covid-19. Si cette décision fera donc le bonheur des techniciens, elle risque en revanche de faire grincer des dents les clubs européens, déjà mécontents de voir partir une partie de leurs joueurs en pleine saison et qui pourraient devoir se passer d'un peu plus d'éléments que prévu. Par contre la CAF renonce, en revanche, à appliquer la règle désormais répandue des 5 remplacements. «Chaque équipe bénéficiera de trois remplacements au cours du match, plus un quatrième lors des prolongations», a ainsi précisé l'instance.



Quotidien national d'information. Edité par la Sarl SEDICOM au capital social de 100 000 DA. Rédaction - Direction - Administration : Maison de la Presse, 1, rue Bachir Attar, Place du 1^{er}-Mai - Alger. Tél. : 021 6710.44/6710.46 Fax : 021 6710.75. Compte bancaire : CPA 103 400 08971.1. 114, rue Hassiba-Ben Bouali, agence Les Halles. Membres fondateurs : Gérant, directeur de la publication: Abdelwahab Djakoune. Rédacteur en chef : Radia Zerrouki Directeur commercial : Ouahid Kouba Composition PAO La Nouvelle République Impression Alger : SIMPRAL Tirage : 2500 exemplaires 16 - Pages Oran : SIO. Constantine : SIE Diffusion centre : SEDICOM. Ouest : SPDO. Est : El Khabar. Sud : Trag diffusion Publicité : La Nouvelle République, Maison de la Presse. Tél. : 021 6710.72. Fax : 021 6710.75. E-mail : ln98redaction@yahoo.fr/E-mail pub : ln98publicite@yahoo.fr - ANEP Spa : 1, avenue Pasteur, Alger. Tél. : 021 73.76.78 - 021 73.71.28. Fax : 021 73.95.59 - 021 73.99.19. Conception : Studio Baylaucq, Paris, France. Tél. : +331 44.90.80.40 Les manuscrits, photographies ou tout autre document adressés à la rédaction ne peuvent faire l'objet d'une quelconque réclamation.

en direct**Football**

Décès de l'ancien gardien international Mehdi Cerbah

le match à suivre**Djibouti - Algérie**

Les «Verts» au Caire dès le 8 novembre

football**CAN-2021**

L'équipe nationale au complet à partir du 27 décembre

Eliminatoires de la CAN féminine

Le 2^e tour plus excitant



■ Les dames algériennes ont besoin de plus d'attention...

(Photo > D. R.)

→ «Je n'ai encore pas vu de joueuses avec un casque sur les oreilles ou avec un téléphone portable», explique un spécialiste du football et cadre dans une équipe.

Ceci est très important et rassure, à la fois, la popularité du football féminin dans notre pays. Il est aussi vrai que nous mettons presque jamais en débat le football féminin. Il va falloir s'y mettre si nous voulons réellement encourager cette équipe nationale.

Jusqu'ici, tout va bien ! Et ce n'est certainement que le début. Les solutions et les profils sont multiples et complémentaires. Nous avons vu de l'expérience, de la technique et de la vitesse s'étaient face au Soudan à l'aller sur le score de 14-0. Elles devront attendre le match retour en raison d'un coup d'Etat au Soudan, mais elles devraient se qualifier assez aisément et se mettre en pré-

paration pour défier ensuite l'Afrique du Sud, finaliste malheureuse de la dernière édition. Cela s'annonce compliqué pour les Algériennes... Elles ont déjà pris conscience de ce qui les attend.

Il y a une efficacité qui nous anime

Maintenant qu'elles semblent prendre le taureau par les cornes, elles ne peuvent que continuer à s'imposer sur les autres compétitions, grâce à cette pointe de précision remarquée, qui tranche avec les récentes sorties, fussent amicales. C'est cette efficacité qui anime les jeunes footballeuses algériennes qui étaient hier au ralenti, carburant désormais aujourd'hui et c'est ce qui fait d'ailleurs que l'Algérie y croit en cette équipe nationale.

Les défis à venir ne sont pas des cadeaux

Pour les autres, ce deuxième tour des éliminatoires de la CAN ne s'annonce pas facile, alors pas du tout. On connaît les onze affiches du deuxième et dernier tour des qualifications. Le Nigeria, triple tenant du titre, après avoir poussé à la porte le Ghana (2-0, 0-1), aura fort affaire avec un adversaire qui ne ressemble

techniquement, en rien au Ghana, devra montrer ses forces pour freiner la Côte d'Ivoire, 5^e nation africaine au classement FIFA. L'un des deux cadors reste donc sur le carreau et la tâche s'annonce très difficile pour les Éléphantines, qui, après s'être amusées face au Niger (9-0, 11-0) se frotteront cette fois aux redoutables Super Falcons. Un derby à suivre, assurera certainement le spectacle de cette édition, en l'occurrence le Mali et le Sénégal. Rappelons tout de même que les belles Maliennes n'ont pas mis beaucoup de temps à faire divorcer avec la CAN la Guinée et décrochent leur qualification, presque au même rythme c'est le Sénégal qui élimine le Libéria.

Des matches tellement exigeants

L'autre feuille de match met en avant la Tunisie qui a réussi à faire évacuer de la compétition l'Égypte, laquelle Tunisie hérite d'un adversaire compliqué, la Guinée Équatoriale, vainqueur de la compétition à deux reprises et certes en perte de vitesse ces dernières années et qualifiée sans jouer suite au forfait de la RD Congo. De son côté, l'Algérie, vainqueur 14-0 à l'aller mais qui a vu son match retour reporté en raison d'un coup d'Etat au Soudan, devrait se qualifier assez ai-

sément et défiera ensuite l'Afrique du Sud...

Un tournoi à 12 équipes contre 8 auparavant

L'autre match intéressant à suivre est Cameroun - Gambie, mais les spécialistes estiment que le match sera vite plié en faveur du Cameroun, et il en sera de même pour la Zambie, unique représentant africain aux derniers Jeux olympiques contre la Namibie. Par ailleurs, ils estiment que «les confrontations Togo-Gabon et Guinée Bissau-Burkina Faso s'annoncent plus indécises et plusieurs nouveaux pays devraient découvrir le tournoi qui se déroulera pour la première fois à 12 équipes contre 8 auparavant».

Rendez-vous du 14 au 17 février 2022 pour la manche aller et du 18 au 23 février 2022 pour le retour. La phase finale se déroulera du 2 au 23 juillet 2022 au Maroc, qualifié d'office en tant que pays-hôte.

H. Hichem

A voir

■ Canal + sport : Manchester City - Crystal Palace à 20h

■ BeIN Sports 1 : AS Roma - Milan AC à 19h45

La Der

Djibouti - Algérie : Les «Verts» au Caire dès le 8 novembre

L'équipe nationale de football s'envolera le lundi 8 novembre pour le Caire (Égypte), soit à quatre jours du match face à Djibouti, prévu le vendredi 12 novembre au stade international du Caire (14h algériennes), pour le compte de la 5^e journée (Gr.A) du 2^e tour des éliminatoires de la Coupe du monde 2022 au Qatar, a appris l'APS vendredi auprès de la Fédération algérienne (FAF). Le vol spécial, qui s'envolera d'Alger, se rendra d'abord à Paris (France) pour embarquer les joueurs évoluant en Europe, avant de poursuivre son chemin vers le

Caire, précise la même source. Une fois n'est pas coutume, le sélectionneur national Djamel Belmadi a décidé d'avancer le départ pour le Caire, pour préparer au mieux cette confrontation face au Djibouti. Cette rencontre sera dirigée par un trio arbitral béninois, conduit par Houngnandande Djindo Louis, assisté de ses compatriotes Ayimavo Aymar Ulrich Eric (1^{er} assistant) et Kougbemede Koudogbo Augustin (2^e assistant), alors que le quatrième arbitre est le Béninois Mohamed Issa. L'équipe nationale clôturera le 2^e tour des qualifica-

tions, en recevant le Burkina Faso, le lundi 15 novembre au stade Mustapha-Tchaker de Blida (17h), pour le compte de la 6^e et dernière journée des éliminatoires de la Coupe du monde 2022.

Au terme de la 4^e journée, la sélection algérienne et le Burkina Faso se partagent le fauteuil de leader avec 10 points chacun. Le Niger suit à la 3^e place avec 3 points, alors que le Djibouti ferme la marche avec 0 point. Le premier de chaque groupe se qualifiera pour le dernier tour (barrages), prévu en mars 2022.